



OCTOBRE 2020

# Les effets du COVID-19 sur les communautés autochtones:

l'éclairage apporté par le Navigateur autochtone



NAVIGATEUR  
AUTOCHTONE



Familles reçoivent des kits d'hygiène et des semences de légumes grâce à l'initiative Timuay Justice and Governance en partenariat avec Tebtebba, aux Philippines.  
CRÉDIT: TEBTEBBA

“Les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones sont fortement touchés par le COVID parce que les autochtones ne peuvent plus continuer à ramasser les produits forestiers non ligneux et que, pendant la quarantaine, des bûcherons sont venus en toute illégalité extraire les ressources des peuples autochtones dans leur communauté”

(ENTRETIEN 10).

## Remerciements

Le présent rapport se fonde sur les données et les informations recueillies auprès des communautés autochtones des 11 pays qui participent au projet du Navigateur autochtone, qui bénéficie du soutien de l'Union européenne. Il a été rédigé par Gabriela Balvedi Pimentel et María Victoria Cabrera Ormaza du Service du genre, de l'égalité et de la diversité & OITSIDA du Bureau international du Travail (BIT) et Pedro Cayul, consultant pour le projet du Navigateur autochtone. Il contient les contributions et les commentaires des partenaires du groupement du Navigateur autochtone, des organisations locales partenaires dans les 11 pays et du Grand groupe des peuples autochtones. Les points de vue qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne.

**Photographies de couverture et du rapport :** Des femmes autochtones travaillent sur le terrain au Bangladesh pendant la pandémie de COVID-19. CRÉDIT OIT

**Rédacteur en chef:** Nick Hennin

**Conception et mise en page :** [www.nickpurserdesign.com](http://www.nickpurserdesign.com)

### HURIDOCS CIP DATA

Titre : Les effets du COVID-19 sur les communautés autochtones: l'éclairage apporté par le Navigateur autochtone

Éditeur de livre : Groupe de travail international sur les affaires autochtones (IWGIA) et Organisation Internationale du Travail (OIT)

Nombre de pages : 52

Langue : Français

Zone géographique: Amérique latine, Afrique, Asie

Date de publication : Octobre 2020

ISBN: 978-87-93961-13-5

La reproduction et la distribution des informations contenues dans ce rapport sont les bienvenues à des fins non commerciales tant que la source est citée. Cependant, la reproduction du rapport complet sans le consentement de l'IWGIA et de l'OIT n'est pas autorisée.

© Groupe de travail international sur les affaires autochtones (IWGIA) et Organisation Internationale du Travail (OIT), 2020. Tous droits réservés.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b>	3
<b>LISTE D'ACRONYMES</b>	5
<b>LISTE DES FIGURES</b>	6
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	6
<b>RÉSUMÉ</b>	7
<b>1. LE NAVIGATEUR AUTOCHTONE: UN OUTIL UTILE EN TEMPS DE CRISE DU COVID-19</b>	8
<b>2. UTILISATION DES DONNÉES DU NAVIGATEUR AUTOCHTONE</b>	10
2.1. Indicateurs	10
2.2. Couverture	11
2.3. Données	13
2.4. Limites et contributions	14
<b>3. INÉGALITÉS PRÉEXISTANTES MISES EN ÉVIDENCE</b>	16
3.1. Conditions d'emploi et de travail	16
3.2. Protection sociale	21
3.3. Accès à l'éducation	21
3.4. Accès à la santé	25
3.5. Sécurité alimentaire et sécurité foncière	27
<b>4. COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES TRANSFORMÉES PAR LA PANDÉMIE: LES HISTOIRES RACONTÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU NAVIGATEUR AUTOCHTONE</b>	32
4.1. Diagnostic initial	32
4.2. Résilience des peuples autochtones	40
<b>5. ÉLABORER DES RIPOSTES INCLUSIVES AU COVID-19, AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES: UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS</b>	42
5.1. Établir des institutions pour combattre la crise du COVID-19 avec les peuples autochtones	42
5.2. Renforcer la protection de la propriété foncière	43
5.3. Emploi et soutien aux moyens de subsistance traditionnels	43
5.4. Associer les communautés autochtones au contrôle de la transmission du COVID-19	44
5.5. Surmonter les obstacles à l'éducation que les peuples autochtones rencontrent pendant la pandémie	44
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	46
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	48
<b>ANNEXE I</b>	50
<b>ANNEXE II</b>	51

## LISTE D'ACRONYMES

<b>AIPP</b>	<i>Asia Indigenous Peoples Pact</i>
<b>ALAPA</b>	<i>Association for Law and Advocacy for Pastoralists</i>
<b>BIT</b>	Bureau international du Travail
<b>CECOIN</b>	<i>Centro de Cooperación al Indígena</i>
<b>CEJIS</b>	<i>Centro de Estudios Jurídicos e Investigación Social</i>
<b>CIPO</b>	<i>Cambodia Indigenous Peoples Organization</i>
<b>COICA</b>	Organe de coordination des organisations autochtones du bassin de l'Amazone
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FPP</b>	Forest Peoples Programme
<b>HCDH</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
<b>ILEPA</b>	<i>Indigenous Livelihoods Enhancement Partners</i>
<b>IWGIA</b>	<i>International Work Group for Indigenous Affairs</i>
<b>LAHURNIP</b>	<i>Lawyers' Association for Human Rights of Nepalese Indigenous Peoples</i>
<b>MPIDO</b>	<i>Mainyoito Pastoralists Integrated Development Organization</i>
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONAMIAP</b>	<i>Organización Nacional de Mujeres Indígenas Andinas y Amazónicas del Perú</i>
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONIC</b>	<i>Organización Nacional Indígena de Colombia</i>
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OPS</b>	Organisation panaméricaine de la santé
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PINGO's Forum</b>	<i>Pastoralists Indigenous Non-Governmental Organization's Forum</i>
<b>Tebtebba</b>	Centre international des peuples autochtones pour la recherche stratégique et l'éducation
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>VIDS</b>	<i>Vereniging van Inheemse Dorpshoofden in Suriname</i>

## LISTE DES FIGURES

<b>FIGURE 1.</b> Nombre d'enquêtes communautaires _____	11
<b>FIGURE 2.</b> Population autochtone employée dans le secteur formel _____	17
<b>FIGURE 3.</b> Population ayant migré pour trouver du travail _____	17
<b>FIGURE 4.</b> Hommes considérés comme pauvres _____	19
<b>FIGURE 5.</b> Femmes considérées comme pauvres _____	19
<b>FIGURE 6.</b> Population couverte par les programmes de protection sociale _____	21
<b>FIGURE 7.</b> Pourcentage d'autochtones ayant achevé le primaire _____	22
<b>FIGURE 8.</b> Pourcentage d'autochtones ayant achevé le secondaire _____	23
<b>FIGURE 9.</b> Accès à Internet à la maison _____	24
<b>FIGURE 10.</b> Titres de propriété dans la communauté _____	28
<b>FIGURE 11.</b> Pourcentage de membres de la population détenteurs de titres de propriété _____	29
<b>FIGURE 12.</b> Enfants présentant un retard de croissance _____	31

## LISTE DES TABLEAUX

<b>TABLEAU 1.</b> Couverture par questionnaire _____	12
<b>TABLEAU 2.</b> Population autochtone couverte par les enquêtes communautaires _____	12
<b>TABLEAU 3.</b> Méthode de collecte des données. Pourcentage des communautés par pays _____	13
<b>TABLEAU 4.</b> Caractéristiques des hommes considérés comme pauvres _____	20
<b>TABLEAU 5.</b> Caractéristiques des femmes considérées comme pauvres _____	20
<b>TABLEAU 6.</b> Dans quelle mesure les écoles primaires sont-elles accessibles pour les enfants de votre communauté? _____	22
<b>TABLEAU 7.</b> Accès aux équipements à l'école. Pourcentage de communautés par pays _____	25
<b>TABLEAU 8.</b> Dans quelle mesure les services de santé sont-ils accessibles pour votre communauté? _____	26
<b>TABLEAU 9.</b> Vos institutions autochtones administrent-elles des programmes de santé? _____	27
<b>TABLEAU 10.</b> Droit à la terre, aux territoires et aux ressources reconnu par le gouvernement _____	28
<b>TABLEAU 11.</b> Part de la nourriture non produite dans la communauté _____	29
<b>TABLEAU 12.</b> Les communautés ont connu les situations d'insécurité alimentaire suivantes au moins une fois _____	30



## RÉSUMÉ

Fondé sur une collecte de données collaborative et collective, ainsi que sur les témoignages des communautés autochtones, le présent rapport fournit des informations de première main sur la situation des peuples autochtones dans les 11 pays dans lesquels des communautés participent au projet du Navigateur autochtone. Il met en lumière les différents effets du COVID-19 sur les peuples autochtones, effets qui varient d'une communauté à l'autre. D'une part, il détermine comment des obstacles préexistants en matière d'accès à la santé, à la sécurité sociale et à l'éducation accentuent les répercussions disproportionnées de la pandémie sur les peuples autochtones et révèle une aggravation de l'insécurité alimentaire liée à la perte de moyens de subsistance et au manque d'accès aux terres et aux ressources naturelles. D'autre part, il met en avant le rôle central des communautés dans la riposte et la relance face à la crise mondiale causée par la pandémie. L'analyse et les recommandations qui y sont exposées visent à contribuer à l'élaboration d'une riposte au COVID-19 et de mesures de relance qui soient respectueuses des droits des peuples autochtones et qui soutiennent leurs moyens de subsistance, leur économie et leur résilience.

Dans un premier temps, l'action menée devrait davantage viser à fournir aux communautés autochtones les moyens nécessaires de prévenir le COVID-19, notamment en leur garantissant l'accès aux dispositifs de prévention, à des centres de santé dûment équipés et offrant des soins culturellement appropriés, et aux informations dans les langues autochtones. Ensuite, il convient d'évaluer les risques et les besoins de manière inclusive, au niveau local, afin de comprendre la situation particulière des peuples autochtones. Les institutions publiques chargées des questions autochtones devraient être renforcées, en particulier par des mécanismes de participation et de consultation des peuples autochtones. La participation des peuples autochtones à l'administration des services sanitaires et éducatifs, y compris à la préparation du retour à l'école, devrait être garantie et des possibilités d'apprentissage à distance devraient être offertes. En outre, il est nécessaire de prendre d'urgence des mesures visant à protéger les terres des peuples autochtones et l'accès des autochtones aux ressources naturelles qui sont essentielles pour leurs activités traditionnelles. Les initiatives entrepreneuriales autochtones devraient être préservées et encouragées; les moyens de subsistance et l'économie locale des peuples autochtones devraient être renforcés afin de garantir la viabilité de leurs communautés. Enfin, les droits au travail des peuples autochtones doivent être garantis à tous les stades de la riposte à cette crise et dans toutes les mesures de relance.



# 1. LE NAVIGATEUR AUTOCHTONE: UN OUTIL UTILE EN TEMPS DE CRISE DU COVID-19

Le Navigateur autochtone est un cadre de suivi qui permet aux communautés autochtones de suivre les avancées relatives à la mise en œuvre des normes internationales concernant les peuples autochtones énoncées dans la convention (no 169) de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que dans d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.<sup>1</sup> Il permet également aux communautés autochtones d'évaluer elles-mêmes la mesure dans laquelle les objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont atteints. Le projet du Navigateur autochtone a débuté en 2014, quand le cadre conceptuel et des outils y connexes ont été mis au point et testés dans six pays,<sup>2</sup> avec le soutien de l'Union européenne, par un groupement de partenaires, dont l'International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA), l'Institut danois pour les droits de l'homme, le Forest Peoples Programme (FPP), l'Asian Indigenous Peoples Pact (AIPPP), la Fondation Tebtebba – Centre international des peuples autochtones pour la recherche stratégique et l'éducation (Tebtebba), et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Depuis 2017, avec des partenaires locaux dans 11 pays,<sup>3</sup> les membres de ce regroupement s'emploient à aider les communautés autochtones du monde entier à mieux comprendre et connaître leurs droits, ainsi qu'à exprimer leurs demandes les plus urgentes.

La pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et économiques contrarient considérablement les avancées sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment pour les plus

1. À savoir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention contre la torture.

2. Voir: <https://navindigenousnavigator.com/index.php/fr/>.

3. Kapaeeng Foundation, au Bangladesh; Centro de Estudios Jurídicos e Investigación Social (CEJIS), en Bolivie; Cambodia Indigenous Peoples Organization (CIPO), au Cambodge; Association OKANI, au Cameroun; Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC) et Centro de Cooperación al Indígena (CECOIN), en Colombie; Mainyoto Pastoralists Integrated Development Organization (MPIDO) et Indigenous Livelihoods Enhancement Partners (ILEPA), au Kenya; Lawyers' Association for Human Rights of Nepalese Indigenous Peoples (LAHURNIP), au Népal; Organización Nacional de Mujeres Indígenas Andinas y Amazónicas del Perú (ONAMIAP) et Peru Equidad – Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos, au Pérou; Fondation Tebtebba – Centre international des peuples autochtones pour la recherche stratégique et l'éducation (Tebtebba), aux Philippines; Association of Indigenous Village Leaders in Suriname (Vereniging van Inheemse Dorpschoufden in Suriname ou VIDS), au Suriname; Association for Law and Advocacy for Pastoralists (ALAPA) et Pastoralists Indigenous Non-Governmental Organization's Forum (PINGO's Forum), en Tanzanie.

de 476 millions d'autochtones<sup>4</sup> (OIT 2019). Dans ce contexte, il devient encore plus important de disposer de données de qualité sur la situation des peuples autochtones, données qui peuvent appuyer des interventions ciblées à leur endroit. Jusqu'à présent, il est difficile d'obtenir des données ventilées pour ces groupes car la collecte et la ventilation des données les concernant sont peu satisfaisantes, voire inexistantes (ONU n.d.).

Le cadre du Navigateur autochtone a été élaboré en réaction au manque de données qualitatives et quantitatives sur la situation des peuples autochtones au niveau local et communautaire. Il a été conçu suivant le Guide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) relatif aux indicateurs des droits de l'homme (HCDH 2012) et englobe plus de 150 indicateurs (IWGIA 2020) regroupés dans les 13 domaines thématiques suivants: i) exercice général des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans discrimination; ii) autodétermination; iii) intégrité culturelle; iv) terres, territoires et ressources; v) droits et libertés fondamentaux; vi) participation à la vie publique; vii) protection juridique, accès à la justice et voies de recours et de réparation; viii) contacts transfrontaliers; ix) liberté d'expression et des médias; x) développement socioéconomique général; xi) éducation; xii) santé; xiii) emploi et profession (Navigateur autochtone 2020). En 2019, plus de 200 communautés autochtones ont pris part à la collecte de données<sup>5</sup> (IWGIA 2020).

La collecte de données a été coordonnée par les partenaires locaux du Navigateur autochtone,<sup>6</sup> dont des communautés autochtones, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile, des associations de juristes autochtones et des organisations de femmes autochtones. Les données ont été collectées par les autochtones eux-mêmes selon différentes méthodes, toutes respectueuses des processus internes des communautés. Les informations recueillies confèrent un éclairage précieux sur les conditions de vie des autochtones des communautés couvertes par le projet.

En outre, les partenariats et contacts renforcés par le projet du Navigateur autochtone s'avèrent également bénéfiques en temps de crise, comme démontré plus avant. Grâce à un réseau bien établi, ce projet permet de collecter directement des informations à jour sur les difficultés que les communautés autochtones rencontrent pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que sur les mesures que celles-ci prennent pour y faire face. Ces informations régulières sont essentielles pour apporter des réponses inclusives à la crise du COVID-19 qui tiennent compte de la voix des peuples autochtones, afin de parvenir à une «meilleure normalité» (OIT 2020f).

À partir des données fournies par le Navigateur autochtone et des témoignages des communautés autochtones et des partenaires locaux, le présent rapport vise à mieux faire comprendre la situation des peuples autochtones avant et pendant la pandémie de COVID-19. Les chapitres suivants donneront un aperçu de la situation des peuples autochtones dans les onze pays qui ont participé au projet du Navigateur autochtone avant et pendant la pandémie de COVID-19. L'analyse et les recommandations formulées dans le présent rapport visent à contribuer à l'élaboration de mesures de relance qui soient respectueuses des droits des peuples autochtones et qui soutiennent leurs moyens de subsistance, leur économie et leur résilience.

---

4. Dans le présent rapport, par souci de commodité, l'expression «peuples autochtones» englobe les peuples tribaux.

5. Cependant, comme précisé ultérieurement, les données de 146 de ces communautés seront utilisées dans le présent rapport.

6. *Centro de Estudios Jurídicos e Investigación Social (CEJIS), Organización Nacional de Mujeres Indígenas Andinas y Amazónicas del Perú (ONAMIAP), Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC), Lawyers' Association for Human Rights of Nepalese Indigenous Peoples (LAHURNIP), Cambodia Indigenous Peoples Organization (CIPO), Indigenous Livelihoods Enhancement Partners (ILEPA), Kapaeeng Foundation, Centro de Cooperación al Indígena (CECOIN), Association for Law and Advocacy for Pastoralists (ALAPA), Mainyoito Pastoralists Integrated Development Organization (MPIDO), Association OKANI, Peru Equidad – Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos, et Association of Indigenous Village Leaders in Suriname (Vereniging van Inheemse Dorpschoofden in Suriname ou VIDS).*



Collecte de données pour le  
Navigateur Autochtone au Pérou.  
CRÉDIT: IWGIA/ PABLO LASANSKY

## 2. UTILISATION DES **DONNÉES** DU NAVIGATEUR AUTOCHTONE

### 2.1 INDICATEURS

Les indicateurs du Navigateur autochtone ont pour origine les 13 domaines thématiques de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, pour lesquels des valeurs clés<sup>7</sup> et des indicateurs ont été définis (Navigateur autochtone 2020a). Les indicateurs choisis pour former le cadre sont directement liés à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à la convention no 169 et à d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.<sup>8</sup> Le Navigateur autochtone utilise trois types d'indicateur (Navigateur autochtone 2020a, 6):

- a. Des **indicateurs structurels** qui reflètent le cadre juridique et stratégique du pays;
- b. Des **indicateurs de processus** qui mesurent les efforts que l'État déploie pour concrétiser les engagements pris dans le domaine des droits de l'homme (par exemple les programmes ou les crédits budgétaires);
- c. Des **indicateurs de résultat** qui mesurent l'exercice réel des droits de l'homme par les peuples autochtones.

Afin de recueillir des données sur ces indicateurs, deux questionnaires ont été établis: un questionnaire national, fondé sur les indicateurs structurels et les indicateurs de méthode, auquel il a été répondu dans le cadre des travaux de recherche effectués par les organisations partenaires du projet Navigateur autochtone

7. Une valeur couvre les principaux aspects qui forment un droit.

8. À savoir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention contre la torture et les objectifs de développement durable (ODD) (Navigateur autochtone 2020a).

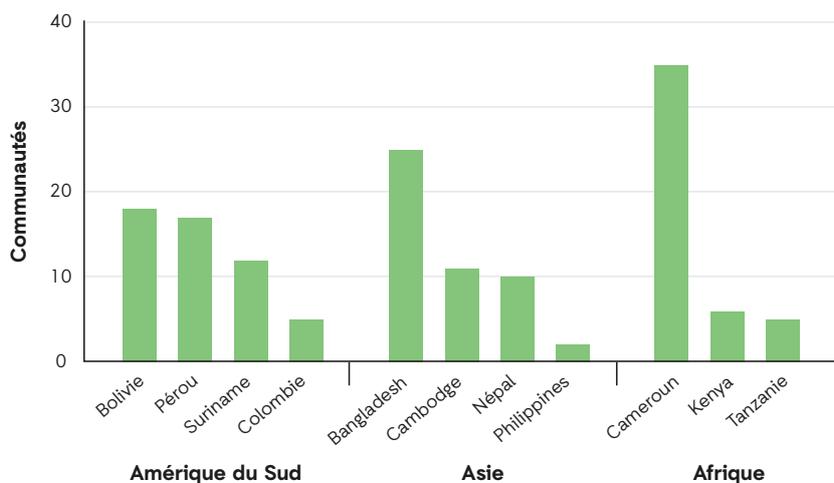
([Navigateur autochtone 2020c](#), 1), et un questionnaire communautaire, fondé sur les indicateurs de méthode et les indicateurs de résultat, auquel les communautés ont répondu, dans le cadre d'évaluations collectives et de collectes de données sur le terrain. Le questionnaire communautaire vise à évaluer les effets des politiques et des programmes publics dans les communautés (par exemple, les conséquences concrètes pour certaines communautés autochtones, les crédits budgétaires, l'exercice réel des droits de l'homme) ([Navigateur autochtone 2020b](#), 3). Le présent rapport mettra essentiellement l'accent sur les données recueillies par l'intermédiaire des questionnaires communautaires afin de mettre en avant la voix des communautés autochtones participantes, ainsi que leurs expériences quant à la mise en œuvre de leurs droits.

Ici, les indicateurs suivants sont particulièrement pertinents: i) la santé (par exemple, l'accès général à la santé, à l'eau et à l'assainissement); ii) la liberté d'expression et des médias (par exemple, l'accès à des informations culturellement appropriées en particulier); iii) le développement socioéconomique général (par exemple, la sécurité alimentaire, la pauvreté et l'accès à la protection sociale); iv) l'éducation (par exemple, l'accès à l'éducation); v) l'emploi et la profession (par exemple, l'emploi, la migration et les droits fondamentaux au travail).

## 2.2 COUVERTURE

À ce jour, plus de 200 communautés participent à la collecte et à l'analyse de données dans le cadre du [Navigateur autochtone \(IWGIA 2020\)](#). Le présent rapport s'appuie sur les données tirées des réponses apportées aux 146 questionnaires utilisés en Afrique, en Asie et en Amérique latine (figure 1); les communautés ont donné leur consentement préalable, libre et en connaissance de cause à l'utilisation des questionnaires, qui ont été validés à l'issue de la procédure prévue par le projet. En Afrique, des communautés ont répondu à 35 questionnaires au Cameroun, 6 au Kenya et 5 en Tanzanie. En Asie, elles ont répondu à 25 questionnaires au Bangladesh, 11 au Cambodge, 10 au Népal et 2 aux Philippines. En Amérique latine, elles ont répondu à 18 questionnaires en Bolivie, 17 au Pérou, 12 au Suriname et 5 en Colombie. Comme indiqué dans le tableau 1, un questionnaire peut couvrir une ou plusieurs communautés. En outre, un questionnaire peut couvrir plusieurs peuples autochtones.

**Figure 1:** Nombre d'enquêtes communautaires couvertes par le Navigateur autochtone Par pays et par région



**Tableau 1:** Couverture par questionnaire

Pays	Un peuple autochtone dans sa totalité	Un village/une communauté d'un peuple autochtone	Un village/une communauté habité(e) par plusieurs peuples autochtones	Plusieurs villages/communautés d'un peuple autochtone	Plusieurs villages/communautés habité(e)s par plusieurs peuples autochtones
Bangladesh	0	44	4	48	4
Bolivie	0	50	6	44	0
Cambodge	0	91	0	0	9
Cameroun	0	97	0	3	0
Colombie	40	0	0	60	0
Kenya	0	0	0	83	17
Népal	0	30	10	60	0
Pérou	24	76	0	0	0
Philippines	0	50	0	50	0
Suriname	0	8	83	8	0
Tanzanie	0	100	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>60</b>	<b>9</b>	<b>25</b>	<b>2</b>

Note: Tableau établi à partir de la question T2-V9-1.

Les réponses que les communautés couvertes par le Navigateur autochtone ont fournies aux questionnaires ne représentent pas la réalité vécue par l'ensemble de la population autochtone des pays concernés. Elles donnent en revanche un aperçu de la réalité vécue par des peuples autochtones de différents pays. Le tableau 2 met en regard la population autochtone totale d'un pays et la population autochtone totale couverte par le Navigateur autochtone dans ledit pays. Il donne une estimation du pourcentage de la population autochtone du pays couverte par le projet. Le Suriname enregistre la plus forte couverture (près de 18 pour cent), tandis qu'ailleurs la couverture est inférieure à 10 pour cent. On ne dispose d'aucune information sur la population autochtone totale en Tanzanie.

**Tableau 2:** Population autochtone couverte par les enquêtes communautaires

Pays	Population totale <sup>9</sup>	Population couverte par les questionnaires	Proportion
Bangladesh	1,726,715	64,211	3.72%
Bolivie	3,240,947	9,862	0.30%
Cambodge	471,708	1,039	0.22%
Cameroun	339,724	10,675	3.14%
Colombie	1,690,538	2,118	0.13%
Kenya	4,621,280	55,650	1.20%
Népal	10,055,726	107,657	1.07%
Pérou	6,599,073	6,818	0.10%
Philippines	14,846,263	1,104	0.007%
Suriname	21,836	3,841	17.59%
Tanzanie	-	17,556	-

9. Estimations d'après les recensements nationaux et les enquêtes auprès des ménages compilés par le BIT aux fins de l'élaboration du rapport intitulé *Application de la convention no 169 relative aux peuples indigènes et tribaux: pour un avenir inclusif, durable et juste* (OIT 2019). Ces estimations couvrent la population totale, à l'exception des plus de 15 ans en Bolivie, des plus de 12 ans au Pérou, ainsi que des femmes âgées de 15 à 49 ans et des hommes âgés de 15 à 59 ans au Cameroun.

## 2.3 DONNÉES

Les données du Navigateur autochtone sont tirées des informations fournies par les communautés autochtones participantes, qui ont collectivement répondu aux questionnaires, de manière concertée. Les communautés ont consenti à participer à la collecte de données; elles s'en sont même chargées (Navigateur autochtone n.d.; 2020b, 4-5). De ce fait, les données collectées par l'intermédiaire du Navigateur autochtone donnent des informations de première main sur le regard que la communauté pose sur la mise en œuvre des droits des peuples autochtones. Il convient de faire observer que la situation des femmes autochtones est intégrée au cadre de suivi du Navigateur autochtone. Chaque fois que possible, les données sont ventilées par sexe (Navigateur autochtone 2020c, 2).

La collecte de données s'est faite de différentes manières, comme montré dans le tableau 3, qui indique le pourcentage de communautés ayant utilisé chaque type de méthode de collecte des données. Si le groupe de discussion a été la méthode la plus fréquemment employée, les communautés autochtones ont néanmoins également recueilli des informations lors d'assemblées communautaires et de consultations avec les autorités communautaires. Dans une moindre mesure, des enquêtes individuelles et auprès des ménages ont été menées. D'autres méthodes, telles que des entretiens avec les principaux informateurs, ont également été utilisées. En outre, les communautés ont souvent employé plusieurs méthodes pour collecter des informations. À titre d'exemple, au Suriname, les chercheurs locaux se sont rendus auprès des ménages puis ont vérifié les résultats obtenus lors d'une réunion du village, qui les a validés (Entretien 8). Au Pérou, des entretiens individuels et groupés ont été menés (Navigateur autochtone 2020). Au Cameroun, dans certaines communautés, la collecte de données s'est faite en deux temps: d'abord avec des groupes de femmes, puis avec des groupes d'hommes (Entretien 4).

**Tableau 3:** Méthode de collecte des données. Pourcentage des communautés par pays

Pays	Enquête auprès des ménages	Enquête individuelle	Groupe de discussion	Assemblée communautaire	Consultation avec les autorités communautaires	Autres
Bangladesh	0	0	88	0	12	0
Bolivie	0	0	44	83	17	17
Cambodge	18	55	100	0	9	0
Cameroun	0	0	100	0	0	0
Colombie	0	20	80	20	40	0
Kenya	0	0	100	100	100	17
Népal	0	10	90	90	80	0
Pérou	0	24	82	65	12	0
Philippines	0	0	100	100	50	100
Suriname	58	92	0	17	33	0
Tanzanie	0	0	100	0	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>79</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>8</b>

Notes: Les questionnaires ont été remplis de manière collective et souvent au moyen de plusieurs méthodes. Tableau établi à partir de la question T2-V4-1.

Les données collectées par l'intermédiaire du Navigateur autochtone ne sont pas des données statistiques officielles mais représentent la perception et la situation des peuples autochtones. Elles se fondent sur le regard que les peuples autochtones portent sur eux-mêmes par rapport aux indicateurs du cadre. En outre, les représentations statistiques qui figurent dans le présent rapport donnent à voir la moyenne nationale. Compte tenu de ce qui précède, les données ici présentées ne devraient pas être considérées comme représentatives de l'ensemble des groupes autochtones d'un pays mais comme représentatives de la moyenne nationale uniquement pour les communautés pour lesquelles il existe actuellement des données validées dans la base de données du Navigateur autochtone.

L'analyse des données collectées dans le cadre du Navigateur autochtone aux fins de l'établissement du présent rapport a été complétée par une enquête sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les activités des partenaires et par des entretiens semi-directifs approfondis avec des partenaires locaux, menés en juillet et en août 2020. Au total, 11 entretiens ont été conduits avec des partenaires de chaque pays participant (annexe I). Pour des raisons de confidentialité, l'identité des personnes interrogées n'est pas révélée.

Les informations collectées lors de ces entretiens complètent celles qui avaient été recueillies dans les questionnaires et permettent de tirer un premier bilan de la façon dont le COVID-19 touche les communautés des 11 pays qui utilisent le Navigateur autochtone. En outre, le présent rapport est étayé par des documents de l'OIT, d'autres institutions et entités des Nations Unies, de gouvernements nationaux et d'organisations de peuples autochtones, dont les partenaires du Navigateur autochtone.

## 2.4 LIMITES ET CONTRIBUTIONS

Même si les données présentées ici ont été validées par les communautés et les partenaires nationaux et publiées, le présent rapport ne contient que les conclusions préliminaires du projet du Navigateur autochtone. Il n'y a pas été tenu compte des enquêtes qui n'ont pas encore été validées. Les données du Navigateur autochtone seront utilisées ici à titre d'illustration, pour mettre en regard les témoignages des peuples autochtones et les inégalités préexistantes qui déterminent les effets de la pandémie de COVID-19 sur les communautés autochtones.

La quantité d'informations fournies par les communautés autochtones lorsqu'elles ont répondu au questionnaire dans le cadre du Navigateur autochtone varie selon les partenaires. Maîtresses des données, les communautés pouvaient choisir les questions à poser. Pour certains indicateurs, il existe donc des écarts entre les pays. De ce fait, les figures et les tableaux du présent rapport, qui regroupent ou exposent les données, ne mentionnent pas les pays dans lesquels les communautés n'ont pas répondu. En outre, les réponses données étaient plus ou moins détaillées. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport ne vise pas à comparer les pays ou les communautés mais à révéler différentes situations.

Comme il sera plus avant démontré, le Navigateur autochtone est doublement utile. Premièrement, il donne aux décideurs, aux chercheurs, aux acteurs du développement et à l'ensemble de la population un aperçu de la réalité que vivent les peuples autochtones, ainsi que de leur point de vue et de leurs besoins. Deuxièmement, il constitue un outil important qui donne aux peuples autochtones et à leurs organisations les moyens d'assurer le suivi de la réalisation de leurs droits et du développement. Tout au long de ce processus, certaines communautés autochtones nouent des alliances importantes et ouvrent des voies de communication avec des partenaires stratégiques (IWGIA 2020a).

À titre d'exemple, les personnes interrogées au Bangladesh ont dit l'importance des données recueillies par l'intermédiaire du Navigateur autochtone pour les activités de plaidoyer fondées sur des données probantes. Elles ont également noué un partenariat avec le Bureau de statistique du Bangladesh, qui a accepté d'inclure les questions d'identité ethnique dans le prochain recensement national. Au Cambodge, les partenaires ont fait état d'un rapprochement avec différents ministères fédéraux. En Bolivie, les participants ont dit que la communication des résultats aux autorités publiques avait permis de nouer des alliances à l'échelon municipal et national. Au Kenya, les participants et les autorités locales s'emploient ensemble à évaluer la mise en œuvre des ODD (IWGIA 2020a).

Comme il sera plus avant démontré, le Navigateur autochtone s'avère être un instrument de poids en temps de crise. Par exemple, en l'absence de données ventilées officielles sur les peuples autochtones, les données du Navigateur autochtone aident les organisations à mieux comprendre la situation dans laquelle se trouvaient différentes communautés autochtones avant la pandémie. Grâce à ces informations, ces organisations ont pu repérer les communautés les plus vulnérables, qui avaient donc plus urgemment besoin du soutien des autorités locales (Entretien 3).



Activité de formation dans le cadre du projet Navigateur Autochtone en Bolivie.  
CRÉDIT: CEJIS



Collecte de données pour le  
Navigateur Autochtone avec un  
groupe de jeunes au Cambodge.  
CRÉDIT: CIP0

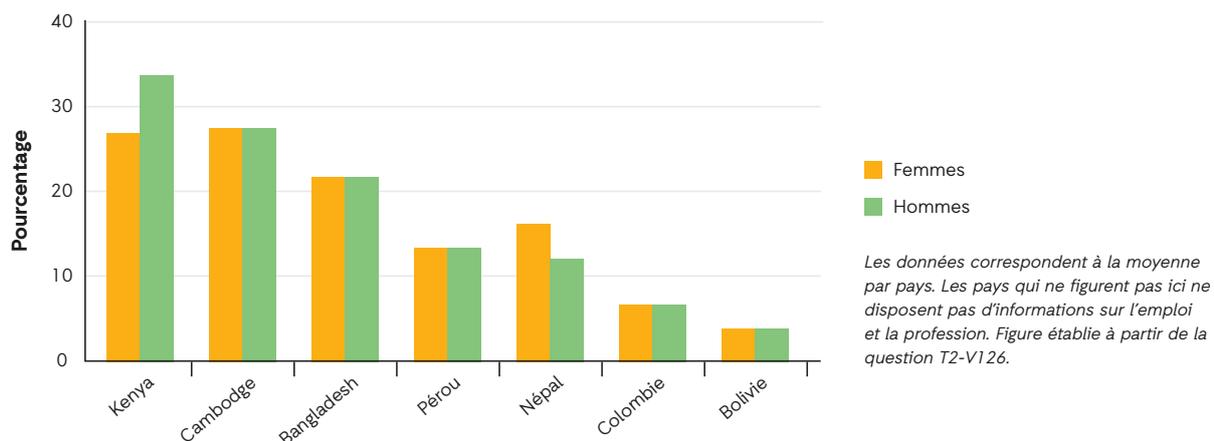
## 3. INÉGALITÉS PRÉEXISTANTES MISES EN ÉVIDENCE

### 3.1 CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL

D'après un rapport de l'OIT publié en 2019, les peuples autochtones continuent de subir des inégalités malgré les avancées réalisées en matière de reconnaissance juridique de leurs droits. Cela est particulièrement patent en ce qui concerne l'emploi. Dans le monde, 63,3 pour cent des autochtones sont dans l'emploi, contre 59,1 pour cent des non-autochtones; des différences conséquentes subsistent néanmoins en matière de conditions de travail. La proportion d'autochtones dans l'économie informelle est particulièrement élevée (86,3 pour cent) par rapport à celle enregistrée chez les non-autochtones (66,3 pour cent) (OIT 2019). Il semble en particulier que les femmes autochtones ont du mal à entrer sur le marché du travail, car 49,3 pour cent d'entre elles sont employées, contre 77,1 pour cent des hommes autochtones (OIT 2019). De plus, les femmes autochtones sont plus susceptibles de travailler dans l'économie informelle que les autres (25,6 points de pourcentage de plus). Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ces chiffres sont particulièrement inquiétants compte tenu que le revenu des personnes qui travaillent dans l'économie informelle devrait chuter de 80 pour cent du fait de la crise (CEPALC 2020). Pour celles et ceux qui opèrent dans l'économie informelle, rester à la maison revient à perdre son revenu et ses moyens de subsistance (OIT 2020a).

D'après les données du Navigateur autochtone, dans tous les pays couverts, les peuples autochtones sont sous-représentés dans l'économie formelle. La figure 2 montre que, dans tous les pays, les communautés autochtones comptaient peu de membres dans l'emploi formel (généralement moins de 30 pour cent). Les chiffres les plus bas concernent les pays d'Amérique latine. Il est intéressant de noter que la majorité des pays n'ont pas signalé de grande différence entre l'emploi des hommes autochtones et l'emploi des femmes autochtones dans l'économie formelle, à l'exception d'un pays en Afrique (plus d'hommes) et d'un pays en Asie (plus de femmes).

**Figure 2:** Population autochtone employée dans le secteur formel

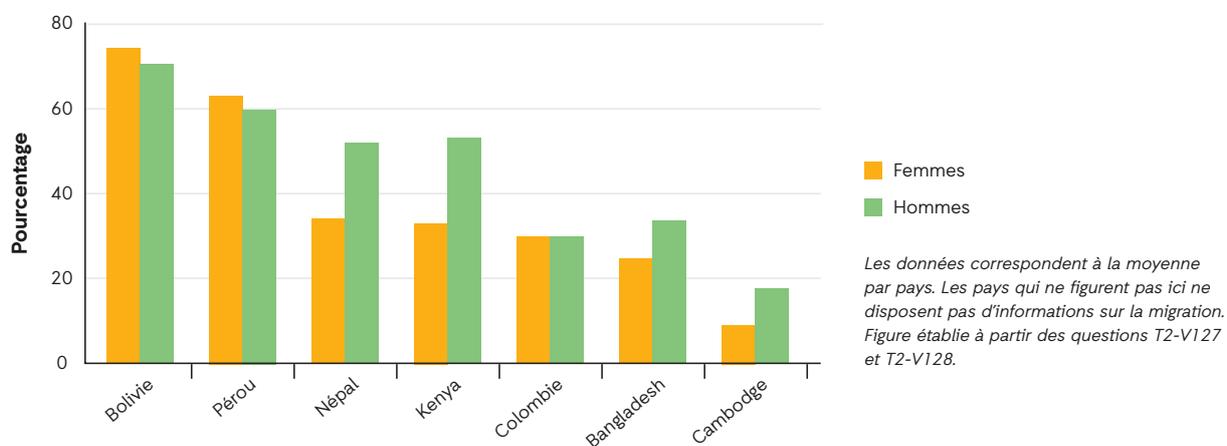


En ce qui concerne les salaires, les travailleurs autochtones gagnent globalement 18,5 pour cent de moins que les travailleurs non autochtones; cet écart de rémunération est plus important en Amérique latine et aux Caraïbes, où il atteint 31,2 pour cent (OIT 2019). De ce fait, dans le même pays, les pensions contributives des autochtones sont moindres (ONU 2018).

Dans les zones rurales, où les travailleurs autochtones demeurent majoritaires, les normes internationales du travail sont rarement respectées. Dans le monde, 55,0 pour cent des autochtones employés travaillent dans l'agriculture, contre seulement 26,9 pour cent des non-autochtones (OIT 2019). Souvent, faute de ressources humaines et financières, les services d'inspection du travail qui veillent au respect des droits au travail des travailleurs autochtones manquent d'efficacité ou ne se rendent pas dans les zones rurales (BIT 2011).

Année après année, de nombreux autochtones sont partis vers les zones urbaines à la recherche d'autres moyens de subsistance, notamment en raison de l'insécurité foncière (Banque mondiale 2015). Les données du Navigateur autochtone montrent que, dans quatre pays de trois régions, plus de 50 pour cent de la population autochtone auraient migré pour trouver du travail. Deux pays d'Amérique latine affichent les plus forts pourcentages chez les jeunes migrantes (figure 3), alors que dans les pays d'Asie et d'Afrique, ce pourcentage est plus élevé chez les hommes.

**Figure 3:** Population ayant migré pour trouver du travail



Même si certains autochtones ayant migré sont parvenus à entrer dans des activités économiques non traditionnelles, dont la construction et les services (OIT 2019), les autochtones continuent de subir des inégalités. D'après un rapport de la Banque mondiale, en Amérique latine, quelque 36 pour cent des citoyens autochtones sont relégués dans les bidonvilles, où ils vivent souvent dans l'extrême pauvreté, dans des zones dangereuses, insalubres et polluées (Banque mondiale 2015).

Ces facteurs alimentent les difficultés que les peuples autochtones rencontrent lorsqu'ils essaient d'échapper à la pauvreté. D'après les données de l'OIT, les peuples autochtones de 23 pays représentent 83 pour cent de la population autochtone mondiale et 18,7 pour cent des personnes vivant dans l'extrême pauvreté<sup>10</sup> (OIT 2019). Comme met en garde le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, cette situation semble s'aggraver du fait de la pandémie de COVID-19 (HCDH 2020a).

Compte tenu que des sociétés et des cultures différentes n'ont pas nécessairement le même avis sur plusieurs notions, dont la pauvreté (IPMG 2015), le Navigateur autochtone a adopté une interprétation globale de la pauvreté. Pour les peuples autochtones, la perception de la pauvreté peut aller au-delà du revenu et englober des facteurs tels que l'accès à la terre, le bien-être, la spiritualité et la dignité (Carling et al. 2017). Ainsi, on a demandé aux communautés d'estimer le nombre d'hommes et de femmes pauvres en leur sein et de donner les principales caractéristiques d'une personne pauvre.

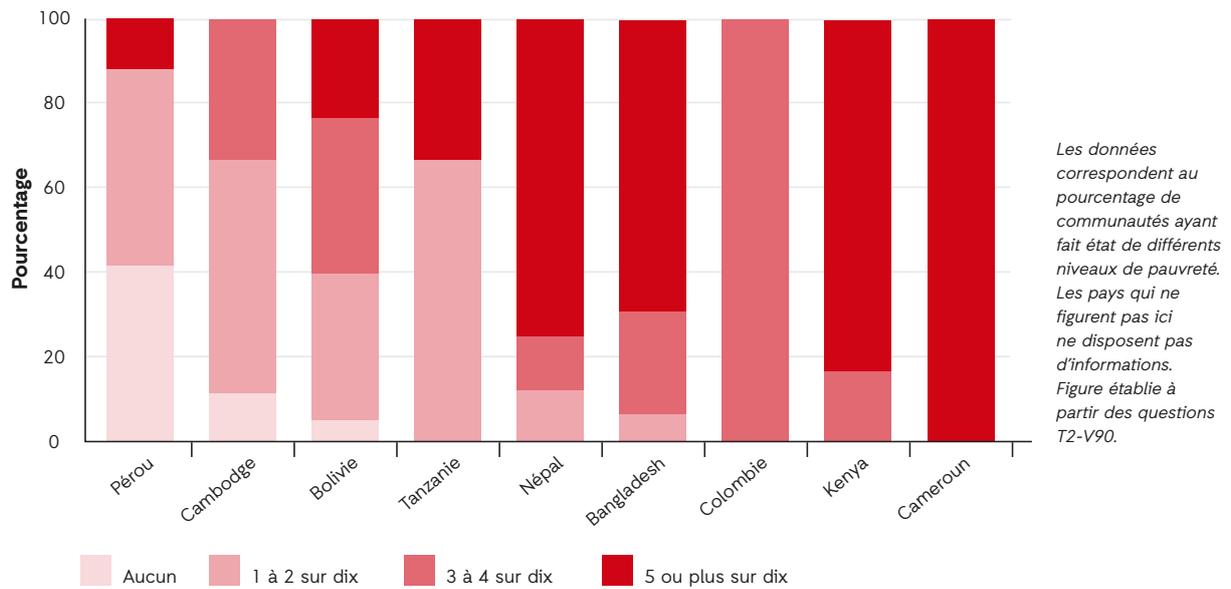
Comme le montrent les figures 4 et 5, la majorité des communautés ont indiqué que plus de 30 pour cent des membres de leur communauté étaient considérés comme pauvres; dans certaines, ce chiffre atteignait 50 pour cent. De plus, si dans certains pays d'Amérique latine le niveau de la pauvreté est similaire chez les hommes et chez les femmes, dans la plupart des communautés interrogées, on considère qu'il y a plus de femmes que d'hommes pauvres. Pour les hommes et les femmes, les problèmes de santé, le chômage, le manque d'instruction, la privation de terres et un faible revenu sont les principaux éléments qui expliquent la pauvreté dans les communautés autochtones (tableaux 4 et 5). Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ces facteurs sont particulièrement inquiétants car ils montrent que non seulement un grand nombre d'autochtones ont de bas revenus mais aussi que beaucoup n'ont pas accès aux soins de santé. Ce sujet sera plus expressément abordé dans la partie consacrée à l'accès à la santé.

En outre, les peuples autochtones sont particulièrement vulnérables au travail forcé (OIT 2014), y compris à la traite des femmes et des filles autochtones aux fins d'exploitation sexuelle (OIT 2019). En effet, les cas de traite signalés par les personnes interrogées dans le cadre du Navigateur autochtone concernent des femmes autochtones. Tous ces cas se sont produits en Asie et concernaient des faits de traite vers d'autres villes ou pays, aux fins de travail domestique ou d'exploitation dans le secteur du sexe. En outre, des cas de prostitution de filles autochtones ont été signalés en Amérique latine et en Afrique. Il est tout aussi troublant de constater que le travail des enfants persiste chez les peuples autochtones (BIT 2019a). Dans le cadre du Navigateur autochtone, certaines personnes interrogées ont fait état de cas d'esclavage et de recrutement aux fins d'activités illicites ou de participation à un conflit armé.

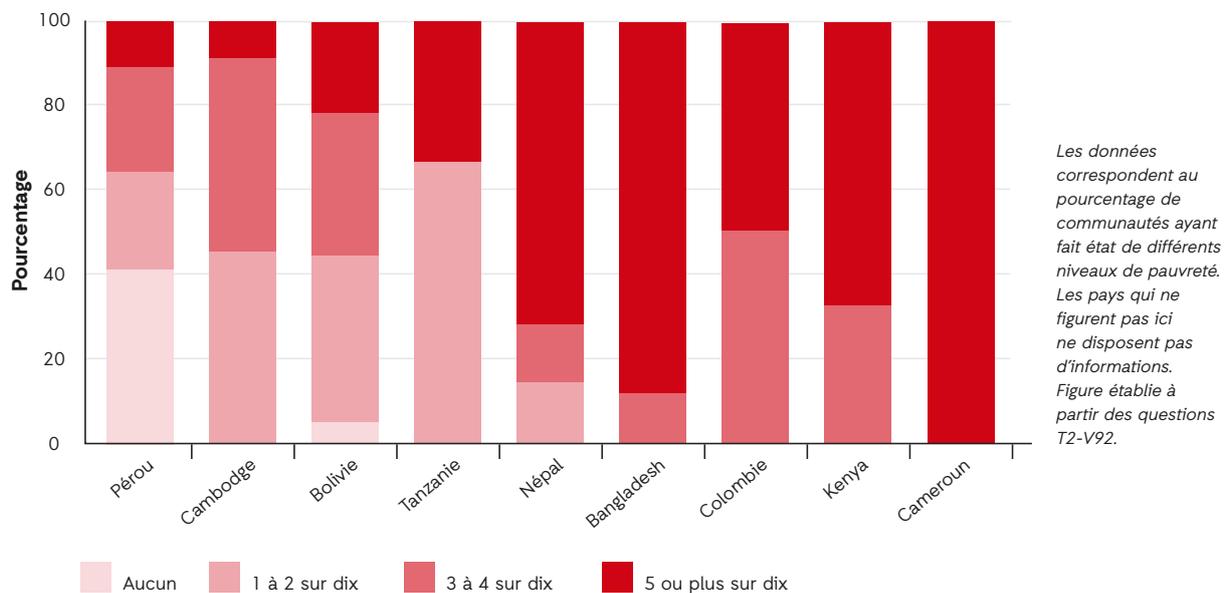
---

10. Une personne vit dans l'extrême pauvreté quand elle dispose de moins de 1,90 dollar É.-U. par jour (OIT 2019).

**Figure 4:** Hommes considérés comme pauvres



**Figure 5:** Femmes considérées comme pauvres



**Tableau 4:** Caractéristiques des hommes considérés comme pauvres

Pays	Privation de terres	Accès limité à la terre ou aux ressources	Faible revenu monétaire	Aucun revenu monétaire	Analphabétisme	Faible niveau d'instruction	Chômage	Emploi irrégulier ou sous-emploi	Pénurie alimentaire	Malnutrition	Problèmes de santé	Autres
Bangladesh	96	88	92	84	92	96	96	100	88	92	84	8
Bolivie	22	28	61	28	44	83	56	61	39	22	83	17
Cambodge	55	55	100	55	91	91	82	36	45	55	100	9
Colombie	80	40	20	40	40	40	20	0	20	40	80	0
Kenya	83	33	83	67	50	50	83	0	83	50	33	33
Népal	90	90	80	80	80	100	100	70	90	30	60	0
Pérou	78	22	44	44	67	44	67	11	22	44	78	33
Philippines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Tanzanie	60	60	0	60	0	0	0	0	100	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>52</b>	<b>65</b>	<b>57</b>	<b>63</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>45</b>	<b>70</b>	<b>22</b>

Notes: Les données correspondent au pourcentage de communautés ayant fait état de chaque caractéristique. Tableau établi à partir de la question T2-V91.

**Tableau 5:** Caractéristiques des femmes considérées comme pauvres

Pays	Privation de terres	Accès limité à la terre ou aux ressources	Faible revenu monétaire	Aucun revenu monétaire	Analphabétisme	Faible niveau d'instruction	Chômage	Emploi irrégulier ou sous-emploi	Pénurie alimentaire	Malnutrition	Problèmes de santé	Autres
Bangladesh	100	92	92	92	88	96	84	96	88	96	88	12
Bolivie	28	33	44	44	44	61	50	50	33	11	61	28
Cambodge	64	64	91	36	64	91	64	64	73	73	100	9
Colombie	20	0	60	0	40	40	20	0	20	0	0	40
Kenya	67	33	67	83	17	50	100	0	83	67	83	33
Népal	90	80	90	90	70	90	100	60	80	30	70	0
Pérou	78	44	44	33	67	33	78	0	22	44	78	22
Tanzanie	60	60	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>54</b>	<b>65</b>	<b>56</b>	<b>57</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>49</b>	<b>57</b>	<b>46</b>	<b>71</b>	<b>21</b>

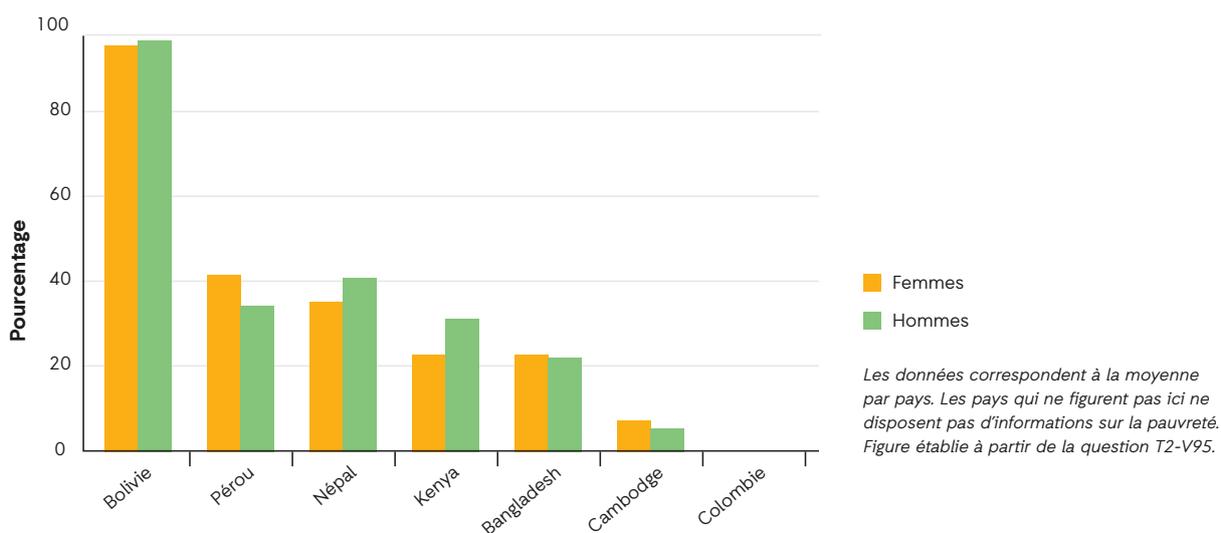
Notes: Les données correspondent au pourcentage de communautés ayant fait état de chaque caractéristique. Tableau établi à partir de la question T2-V93.

## 3.2 PROTECTION SOCIALE

Comme montré précédemment, les autochtones sont surreprésentés parmi les plus pauvres et opèrent essentiellement dans l'économie informelle. Si les instruments internationaux contiennent des orientations quant à l'extension de la protection sociale aux peuples autochtones (BIT 2018), ceux-ci font toujours partie des groupes qui n'ont qu'un accès limité à la protection sociale, en partie en raison des phénomènes plus généraux que sont la marginalisation, la discrimination et l'exclusion (OIT 2017). Les politiques et mesures en vigueur qui visent à promouvoir l'accès des peuples autochtones à la protection sociale sont jugées insuffisantes et ne garantissent pas toujours de la participation pleine et entière de ces personnes (OIT 2020b).

Les informations obtenues dans le cadre du Navigateur autochtone confirment ces conclusions. La figure 6 présente la portée des programmes de protection sociale dans les communautés autochtones couvertes par le Navigateur autochtone. Si dans un pays d'Amérique latine les communautés font état d'une large couverture, partout ailleurs, moins de la moitié des membres des communautés consultées bénéficie d'une protection sociale. Dans certains pays, ce chiffre est même inférieur à 10 pour cent. Si aucune stratégie expressément axée sur les peuples autochtones n'est élaborée, ces groupes seront touchés de manière disproportionnée par les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 car ils ne pourront pas bénéficier des programmes de protection sociale existants (OIT 2020b), notamment en matière de protection de la santé.

**Figure 6:** Population couverte par les programmes de protection sociale

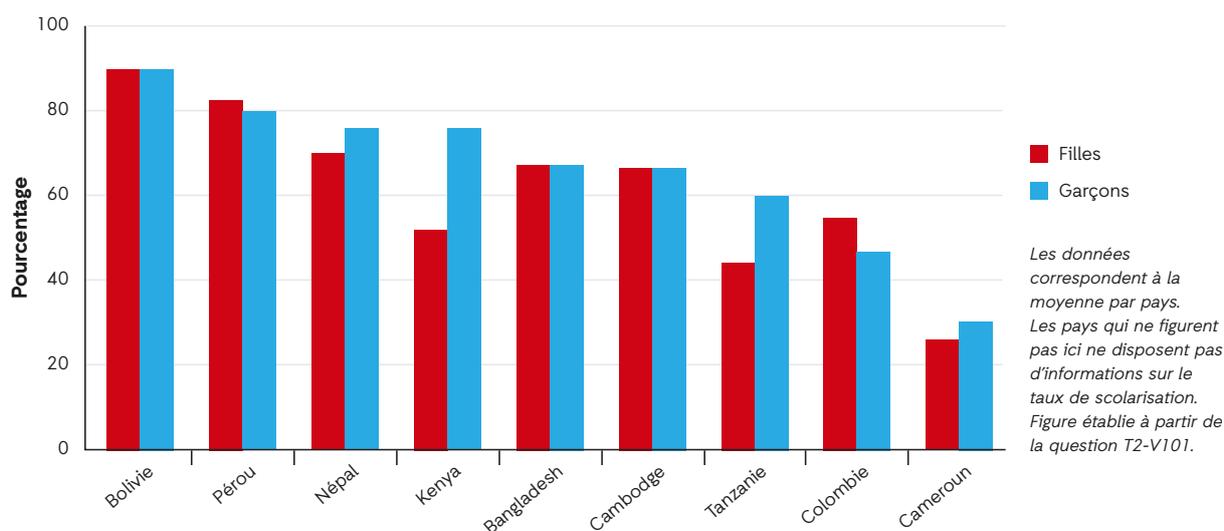


## 3.3 ACCÈS À L'ÉDUCATION

L'absence d'accès ou l'accès limité à une éducation de qualité empêche les peuples autochtones d'avoir accès au marché du travail et d'y progresser (OIT 2019). Selon l'UNESCO, les autochtones continuent d'avoir plus de mal à achever le primaire et d'être moins susceptibles d'obtenir un diplôme, un certificat ou un diplôme universitaire que les non-autochtones (UNESCO 2019). De manière globale, dans toutes les régions et pour toutes les catégories de revenu, les niveaux d'instruction des autochtones demeurent largement inférieurs à ceux des non-autochtones. Environ 46,6 pour cent des autochtones adultes dans l'emploi ne sont pas allés à l'école, contre 17,2 pour cent des adultes non-autochtones, ce qui signifie que les autochtones sont plus susceptibles de ne pas aller à l'école que les non-autochtones (près de 30 points de pourcentage de différence) (OIT 2019).

Dans le cadre du Navigateur autochtone, le pourcentage d'achèvement du primaire varie. Si en Amérique latine certaines communautés ont donné des chiffres relativement élevés en la matière (aux alentours de 80 pour cent), dans un pays d'Afrique, seuls 30 pour cent avaient achevé le primaire.

**Figure 7:** Pourcentage d'autochtones ayant achevé le primaire



Le tableau 6 présente la mesure dans laquelle les écoles primaires sont accessibles dans chaque pays. Si 56 pour cent des communautés ont répondu que les écoles primaires étaient très accessibles ou accessibles, 44 pour cent ont fait état d'une certaine inaccessibilité. L'Afrique semble la plus mal placée dans ce domaine car, dans deux pays, aucune communauté n'a dit que les écoles primaires étaient accessibles, alors qu'en Amérique du Sud, certains pays affichent une accessibilité dans plus de 70 pour cent des cas.

**Tableau 6:** Dans quelle mesure les écoles primaires sont-elles accessibles pour les enfants de votre communauté?

Pays	Très accessibles	Accessibles	Modérément inaccessibles	Inaccessibles	Très inaccessibles
Bangladesh	12	36	32	4	16
Bolivie	50	22	22	6	0
Cambodge	0	27	45	27	0
Cameroun	34	29	14	11	11
Colombie	50	0	0	25	25
Kenya	0	0	67	33	0
Népal	30	10	60	0	0
Pérou	29	47	24	0	0
Philippines	100	0	0	0	0
Suriname	58	33	0	0	8
Tanzanie	0	0	0	100	0
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>7</b>

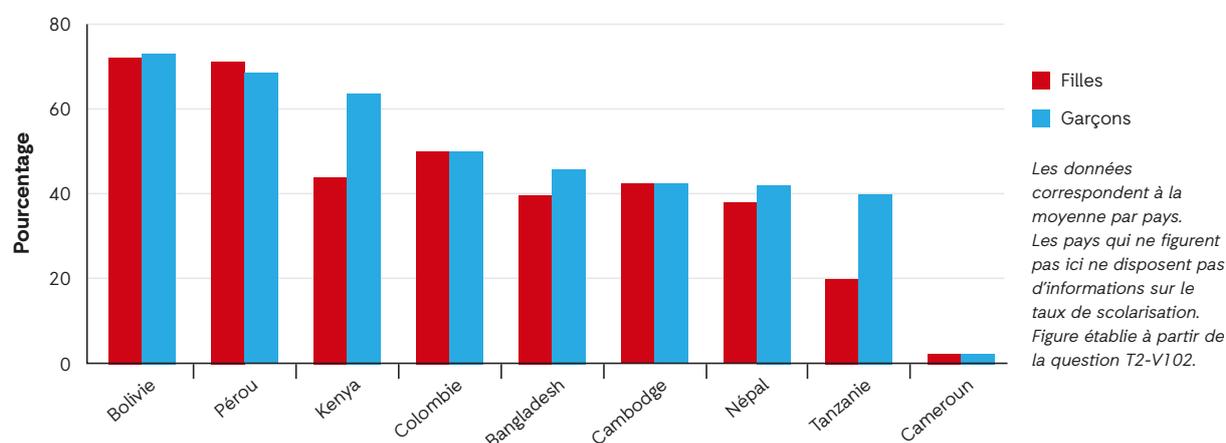
Notes: Les données correspondent au pourcentage de communautés ayant fait état de différents niveaux d'accessibilité par pays. Tableau établi à partir de la question T2-V107.

D'après les communautés autochtones interrogées, les longues distances et l'absence de transports, la pauvreté, l'absence d'enseignement dans les langues autochtones, la précarité des infrastructures scolaires et le manque d'intérêt des parents font partie des principaux obstacles à l'achèvement du primaire. Une personne interrogée a affirmé ce qui suit:

*Le taux d'abandon est élevé. On abandonne quand l'école est loin de la communauté, quand les enfants doivent franchir deux fois un cours d'eau; quand le niveau de l'eau monte, les enfants ne vont pas à l'école. Il n'y a pas de moyens de transport autres que le cheval, mais en louer un coûte cher. Les enfants ne peuvent aller à l'école qu'à pied.*

En ce qui concerne l'accès au secondaire, la moyenne globale des autochtones qui ont achevé le secondaire est inférieure au pourcentage d'autochtones ayant achevé le primaire. Autrement dit, dans tous les pays, le pourcentage d'autochtones ayant achevé le primaire est supérieur à celui d'autochtones ayant achevé le secondaire. Les pays d'Afrique présentent les plus grands écarts entre filles et garçons en ce qui concerne l'achèvement de ces deux niveaux d'enseignement.

**Figure 8:** Pourcentage d'autochtones ayant achevé le secondaire

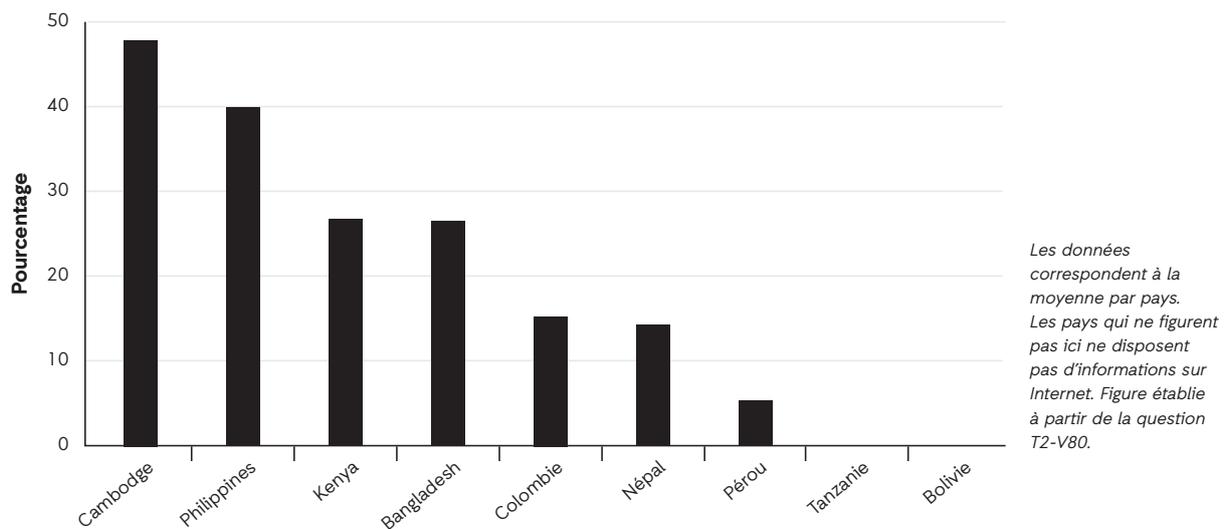


Des personnes interrogées ont dit que les grossesses précoces et le besoin de travailler faisaient partie des obstacles à l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur et à l'achèvement de la scolarité. Plusieurs personnes interrogées ont également dit que la distance à parcourir jusqu'à l'établissement scolaire constituait une entrave majeure. Une communauté d'Amérique latine fait exception: 20 pour cent de ses jeunes seraient à l'université. Ce résultat positif serait dû à l'existence de bourses pour les meilleurs élèves. Il s'agit là d'une mesure incitative décisive pour les jeunes femmes et les jeunes hommes de la communauté qui doivent partir dans d'autres villes, à 400 km au moins de chez eux, pour poursuivre des études supérieures. Cette distance constitue également un obstacle car les familles et la communauté ne peuvent assumer le coût de la vie plus élevé qui y règne.

La pandémie de COVID-19 vient compliquer une situation déjà difficile. Comme l'a affirmé la Directrice générale de l'UNESCO, avec plus de 90 pour cent des élèves touchés par la fermeture des écoles liée au COVID-19, le monde est en proie au plus grand bouleversement dans l'histoire de l'éducation (UNESCO 2020). Cette situation risque d'aggraver l'exclusion des enfants et des jeunes autochtones, en particulier de ceux qui vivent dans les zones rurales et qui n'ont pas accès aux programmes d'apprentissage à distance mis en place pendant le confinement en raison d'un accès limité aux infrastructures, par exemple à Internet et à l'électricité (López 2020).

Les informations du Navigateur autochtone montrent que, dans les communautés autochtones couvertes, l'accès aux plateformes d'apprentissage en ligne représentent un défi important. En effet, dans l'ensemble des communautés, moins de 50 pour cent de la population a accès à Internet à la maison. Dans certains pays, aucune communauté n'a indiqué avoir accès à Internet à la maison.

**Figure 9:** Accès à Internet à la maison



Parmi les personnes qui ont confirmé qu'elles avaient accès à Internet, plusieurs ont dit que cet accès était limité parce qu'elles consultaient Internet sur un smartphone et que la connexion était instable. L'accès à un smartphone n'équivaut pas nécessairement à un accès facile à Internet. Comme l'a mis en avant une personne interrogée en Asie:

*On peut accéder à Internet si on a des données mobiles et si on se rend à un endroit du village où il y a du réseau. Par conséquent, même si environ 40 % des membres de la communauté utilisent un téléphone mobile, cela ne signifie pas qu'ils ont accès à Internet. Un pour cent utilise un ordinateur portable et personne n'utilise d'ordinateur de bureau.*

Une autre personne interrogée en Asie a affirmé ce qui suit:

*D'après une enquête de 2017, 70 % des hommes et des femmes utilisent un téléphone mobile, 80 % des jeunes, filles et garçons, utilisent un téléphone mobile et 50 % des ménages utilisent un téléphone mobile; 0 % utilise un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable.*

Enfin, le tableau 7 montre le pourcentage de communautés qui disent avoir accès à certains équipements à l'école. Seuls 9 pour cent des communautés disent avoir accès à Internet, tandis que 11 pour cent disent avoir accès à un ordinateur. Ces deux chiffres signifient que la plupart des communautés auraient du mal à utiliser un système d'enseignement en ligne, mesure d'adaptation à la pandémie de COVID-19 adoptée par de nombreux pays. En outre, 45 pour cent ont dit qu'ils n'avaient pas accès à l'électricité et moins de 50 pour cent ont dit qu'ils pouvaient se laver les mains à l'école.

**Table 7:** Accès aux équipements à l'école. Pourcentage de communautés par pays

Pays	Électricité	Internet (Enseignement)	Ordinateur (Enseignement)	Infrastructure liée au handicap	Toilettes séparées	Lavabos	Eau potable	Aucun de ces équipements
Bangladesh	36	0	4	8	48	64	88	4
Bolivia	94	12	18	12	35	18	6	0
Cambodia	18	9	0	9	9	27	18	64
Colombia	50	50	25	50	25	25	25	50
Kenya	100	0	0	0	83	0	17	0
Nepal	50	0	30	0	10	50	90	0
Peru	88	13	0	0	75	75	25	13
Philippines	50	0	50	0	50	100	50	0
Suriname	60	40	20	0	80	40	40	20
Tanzania	0	0	0	0	100	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>13</b>

Notes: Les données correspondent au pourcentage de communautés ayant fait état d'un accès aux équipements. Tableau établi à partir de la question T2-V108.

### 3.4 ACCÈS À LA SANTÉ

COVID-19 et à ses conséquences parce qu'ils étaient lourdement touchés par la pauvreté, le chômage, la malnutrition et les maladies transmissibles et non transmissibles (OMS 2020). L'infrastructure médicale étant généralement rudimentaire dans les zones rurales (OIT 2020c), les installations de santé existantes risquent d'être submergées à mesure que les autochtones quitteront les zones urbaines pour regagner les zones rurales pendant la pandémie de COVID-19. Le manque d'accès aux médicaments, aux désinfectants pour les mains, à l'eau et au savon dans certaines communautés autochtones expose davantage celles-ci au virus et à ses conséquences néfastes pour la santé (Kapaeeng 2020). Dans certains pays d'Amérique, le nombre de décès d'autochtones pour cause de tuberculose est également supérieur au nombre enregistré chez les non-autochtones. La mortalité infantile et maternelle reste un problème dans cette région (OPS 2009).

Dans le cadre du Navigateur autochtone, 72 pour cent des personnes interrogées ont fait état d'un certain manque d'accessibilité aux services de santé (tableau 8).

**Table 8:** Dans quelle mesure les services de santé sont-ils accessibles pour votre communauté?

Pays	Très accessibles	Accessibles	Modérément inaccessibles	Inaccessibles	Très inaccessibles
Bangladesh	0	4	24	28	44
Bolivie	17	44	39	0	0
Cambodge	0	0	18	55	27
Cameroun	14	26	29	26	6
Colombie	25	25	0	25	25
Kenya	0	0	50	0	50
Népal	10	10	50	30	0
Pérou	0	11	56	11	22
Philippines	0	0	100	0	0
Suriname	36	36	18	0	9
Tanzanie	0	0	0	100	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>31</b>	<b>24</b>	<b>17</b>

Notes: Les données correspondent au pourcentage de communautés ayant fait état de différents niveaux d'accessibilité par pays. Tableau établi à partir de la question T2-V117.

Comme l'explique une personne interrogée en Amérique latine: *Le poste de santé le plus proche est à deux heures en pequepeque (barque) et nous n'avons pas toujours assez pour payer l'essence ou le pilote.* De la même manière, une personne interrogée en Asie a dit que les femmes enceintes ne pouvaient aller accoucher à l'hôpital parce que les services de santé étaient trop éloignés.

Cependant, comme l'a indiqué une personne interrogée, parfois, *ce n'est pas la distance qui pose problème mais la qualité des services et leur caractère exhaustif.* Même lorsqu'ils sont accessibles, les centres de santé sont souvent mal équipés, ne sont pas culturellement appropriés et ne tiennent pas compte des langues, des valeurs et des croyances autochtones. Dans la pratique, cela conduit à des problèmes liés à l'efficacité, aux heures de service ou à la position physique du personnel de santé et aux techniques appliquées (OPS 2009). De plus, certaines personnes interrogées ont dit qu'elles avaient été victimes de discrimination en raison de leur origine autochtone, à leur arrivée au centre de santé. En Afrique, nombre de femmes autochtones n'ont pas accès à des services de santé génésique et sont très exposées à une infection à VIH en raison des contacts avec les communautés voisines (ONU 2018a). En Afrique et en Asie, il n'existe quasiment pas de données de santé concernant expressément les autochtones (ONU 2018a).

En outre, dans le cadre du Navigateur autochtone, très peu de communautés ont indiqué que leurs institutions administraient leurs propres programmes de santé, ce qui montre qu'elles ont peu accès à des services de santé culturellement appropriés.

**Tableau 9:** Vos institutions autochtones administrent-elles des programmes de santé?

Pays	Entièrement	Dans une large mesure	Dans une certaine mesure	Dans une mesure limitée	Pas du tout
Bangladesh	0	0	20	12	68
Bolivie	6	11	39	22	22
Cambodge	0	18	9	9	64
Colombie	0	0	50	50	0
Kenya	0	0	0	50	50
Népal	0	0	0	10	90
Pérou	0	0	0	11	89
Philippines	0	0	0	0	100
Tanzanie	0	0	0	0	100
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>61</b>

Notes: Les données correspondent au pourcentage de communautés ayant fait état de différents niveaux d'indépendance dans l'administration des programmes de santé. Les pays qui ne figurent pas ici n'ont fourni aucune information. Tableau établi à partir de la question T2-V24.

### 3.5 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ FONCIÈRE

La crise du COVID-19 a également des répercussions sur la réalisation du droit à une alimentation adéquate pour les communautés autochtones (HCDH 2020). Tandis que les gouvernements s'emploient principalement à prévenir la propagation du COVID-19, les revendications déjà anciennes des peuples autochtones sur leurs territoires traditionnels restent sans réponse. Ces dernières années, les activités d'agriculture de subsistance des communautés autochtones ont été touchées par la hausse de la demande de terres pour des cultures commerciales à grande échelle (IPMG 2019). Cela entraîne des conflits au sujet de l'accès à la terre et à l'eau (FAO 2017; FIDA 2018). En outre, certaines communautés autochtones d'Asie ont dit qu'elles avaient été forcées de changer de moyens de subsistance, passant de propriétaires fonciers et cueilleurs de produits forestiers autosuffisants à travailleurs d'usine mal rémunérés (IPMG 2019). Dans le cadre du Navigateur autochtone, la plupart des communautés ont dit qu'au moins une forme de limite était imposée à la reconnaissance de leur droit à la terre, aux territoires et aux ressources, comme le montre le tableau 10. Une personne interrogée en Asie a indiqué qu'au moins 52 pour cent des ménages de sa communauté avaient été dépossédés de terres. Les communautés de deux pays (Cameroun et Suriname) n'ont pas répondu à cette question. Au Suriname, les communautés n'ont pas répondu à cette question car le droit des peuples autochtones à la terre n'est pas reconnu en droit interne.

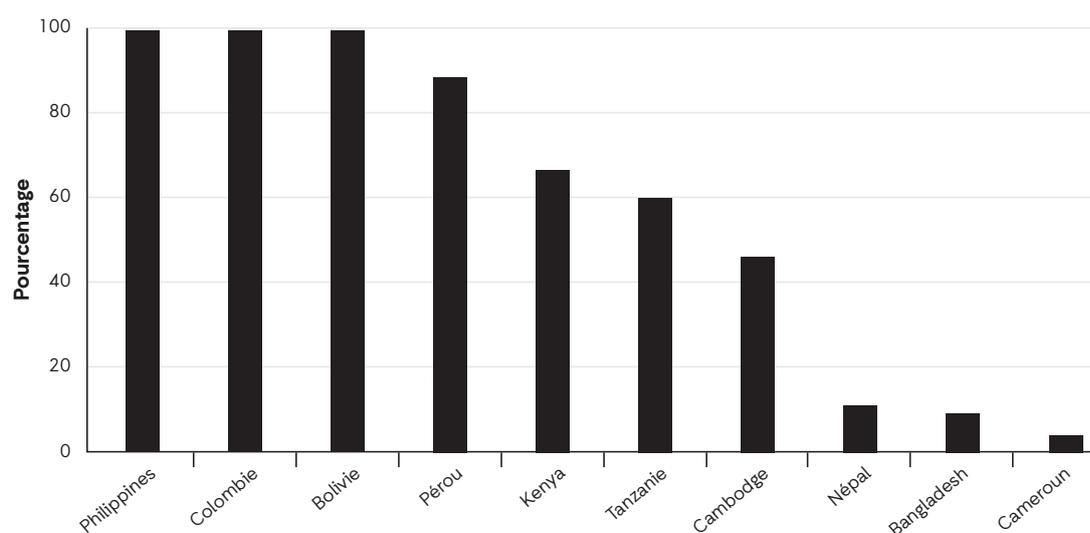
**Tableau 10:** Droit à la terre, aux territoires et aux ressources reconnu par le gouvernement

Pays	Pleinement	Dans une large mesure	Dans une certaine mesure	Dans une mesure limitée	Pas du tout
Bangladesh	24	4	32	20	20
Bolivie	89	11	0	0	0
Cambodge	9	27	18	0	45
Colombie	0	0	50	50	0
Kenya	0	50	33	17	0
Népal	0	0	0	10	90
Pérou	33	0	22	44	0
Philippines	100	0	0	0	0
Tanzanie	0	0	100	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>21</b>

Notes: Les données correspondent au pourcentage de communautés ayant fait état de différents niveaux de reconnaissance par le gouvernement. Les pays qui ne figurent pas ici n'ont fourni aucune information. Tableau établi à partir de la question T2-V41.

Le droit collectif des peuples autochtones à la terre est reconnu dans les instruments internationaux des droits de l'homme tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la convention no 169 de l'OIT. Les données collectées par l'intermédiaire du Navigateur autochtone montrent que les communautés d'Amérique latine sont celles qui ont le plus souvent un titre collectif sur les terres, dans les trois régions étudiées.

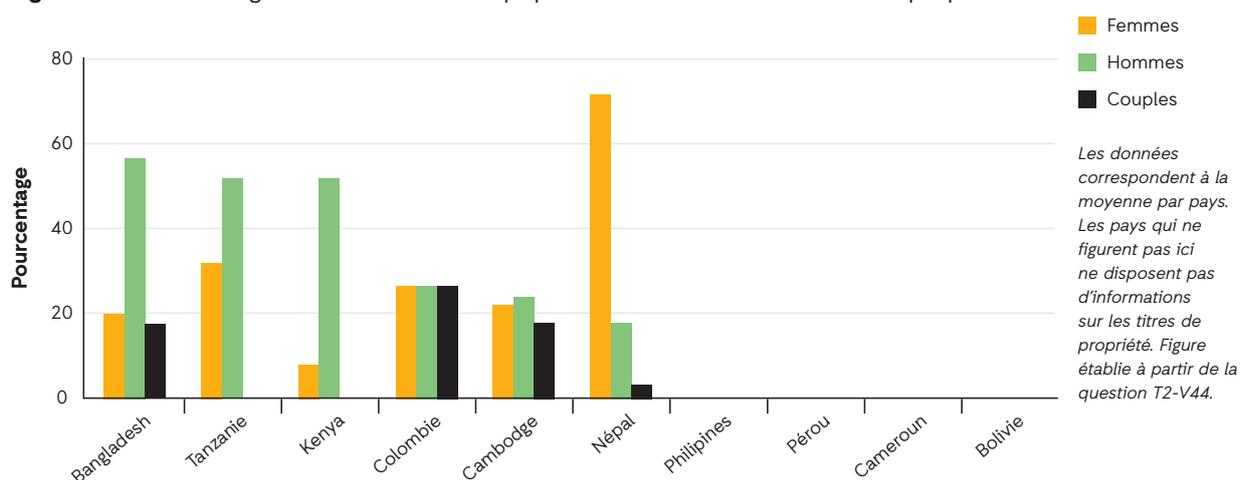
**Figure 10:** Titres de propriété dans la communauté



Les données correspondent à la moyenne par pays. Les pays qui ne figurent pas ici ne disposent pas d'informations sur les titres de propriété. Figure établie à partir de la question T2-V42.

Dans d'autres régions, telles l'Asie et l'Afrique, un grand nombre de personnes interrogées ont indiqué que des autochtones détenaient un titre de propriété individuel. Il est intéressant de noter que les communautés d'Asie, qui dans certains cas ont fait état d'un très petit pourcentage de titres de propriété dans la communauté (moins de 10 pour cent), donnent de plus grands pourcentages d'autochtones détenteurs de titres de propriété. Au vu des informations ventilées par sexe, il convient de relever que dans un seul pays d'Asie les femmes détiendraient davantage de titres de propriété que les hommes, tandis qu'ailleurs soit il y a une très petite différence entre hommes et femmes, soit les détenteurs de titres de propriété sont majoritairement des hommes.

**Figure 11:** Pourcentage de membres de la population détenteurs de titres de propriété



L'accès à la terre et aux ressources est étroitement lié à la sécurité alimentaire. Dans le cas des autochtones qui vivent dans les zones rurales, par exemple, une communauté qui ne peut produire sur ses propres terres est plus susceptible de dépendre de la nourriture produite à l'extérieur de la communauté (FAO 2009). Le tableau 8 présente les résultats du Navigateur autochtone pour ce qui concerne la part de l'alimentation produite en dehors de la communauté, question très importante dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Comme il sera montré dans la section suivante, d'après les informations fournies par les partenaires locaux du Navigateur autochtone, les communautés qui dépendent de la nourriture produite en dehors de leur territoire font face à une insécurité alimentaire accrue. D'après les données du Navigateur autochtone, pour 70 pour cent des communautés, la part de la nourriture qu'elles ne produisent pas est très importante ou considérablement importante.

**Tableau 11:** Part de la nourriture non produite dans la communauté

Pays	Très importante	Considérablement importante	Relativement importante	Peu importante	Importance négligeable
<b>Bangladesh</b>	20	28	24	24	4
<b>Bolivie</b>	44	56	0	0	0
<b>Cambodge</b>	45	45	9	0	0
<b>Colombie</b>	25	75	0	0	0
<b>Kenya</b>	50	33	0	17	0
<b>Népal</b>	0	40	40	10	10
<b>Pérou</b>	33	44	22	0	0
<b>Philippines</b>	0	50	50	0	0
<b>Tanzanie</b>	0	40	20	40	0
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>2</b>

Notes: Les données correspondent au pourcentage de communautés ayant fait état de différents niveaux de production de nourriture en leur sein. Les pays qui ne figurent pas ici n'ont fourni aucune information. Tableau établi à partir de la question T2-V85.

Plusieurs personnes interrogées dans le cadre du Navigateur autochtone ont fait état de cas d'insécurité alimentaire. Nombre d'entre elles ont évoqué le manque de revenu et de ressources pour expliquer cette situation. D'après une personne interrogée en Asie, dans leur communauté:

*La plupart vivent au jour le jour. Quand il y a du travail, ils mangent bien mais le reste du temps, ils mangent sans se poser de questions sur le caractère nutritif des aliments. Ils disent qu'il leur arrive de manger peu ou de sauter un repas sur trois.*

En revanche, dans une communauté qui peut cultiver ses propres terres traditionnelles, la situation est différente. D'après une personne interrogée: *il y avait toujours une alimentation de subsistance familiale grâce aux cultures vivrières, sans que l'on ait besoin d'argent.* Dans le cadre du Navigateur autochtone, la quasi-totalité des communautés disent qu'elles ont connu au moins une fois les situations d'insécurité alimentaire mentionnées dans la liste. Cela montre bien le niveau de vulnérabilité des communautés et leur forte exposition aux restrictions alimentaires découlant de la pandémie.

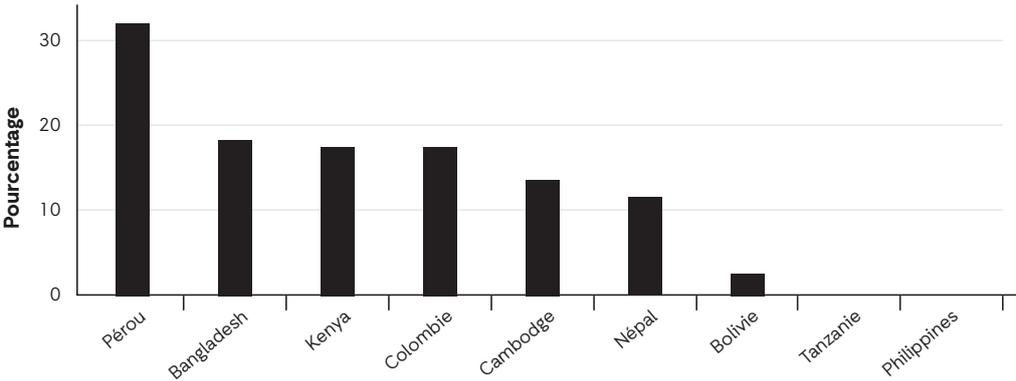
**Tableau 12:** Les communautés ont connu les situations d'insécurité alimentaire suivantes au moins une fois

Pays	Vous n'aviez pas assez à manger	Vous étiez dans l'impossibilité de manger sainement et de consommer des aliments nutritifs	Vous aviez le choix entre peu d'aliments	Vous avez sauté un repas	Vous avez mangé moins que ce qu'il faudrait (d'après vous)	Il n'y avait plus à manger chez vous	Vous aviez faim mais n'aviez accès à aucune nourriture	Vous avez passé une journée sans manger
<b>Bangladesh</b>	96	92	100	76	100	96	68	60
<b>Bolivie</b>	83	78	78	78	72	72	50	6
<b>Cambodge</b>	100	100	100	60	70	60	25	20
<b>Colombie</b>	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Kenya</b>	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Népal</b>	100	100	86	100	100	100	88	75
<b>Pérou</b>	100	100	88	88	88	88	63	50
<b>Tanzanie</b>	100	100	100	100	100	100	60	50
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>83</b>	<b>89</b>	<b>87</b>	<b>65</b>	<b>48</b>

Notes: Les données correspondent au pourcentage de communautés ayant fait état de situations d'insécurité alimentaire. Tableau établi à partir de la question T2-V87.

En lien avec l'insécurité alimentaire, la malnutrition est également un problème majeur qui touchait les peuples autochtones avant la pandémie de COVID-19. D'après un rapport publié par la FAO, l'OPS, le PAM et l'UNICEF en 2018, la prévalence des cas de retard de croissance chez les enfants autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes demeure élevée (FAO et al. 2018). D'après les données du Navigateur autochtone, le retard de croissance est un problème important pour plusieurs communautés couvertes, ce qui est particulièrement grave dans un contexte de pandémie. Il est donc nécessaire de s'atteler à ce problème pour renforcer la résilience des communautés autochtones face au COVID-19.

**Figure 12:** Enfants présentant un retard de croissance



Les données correspondent à la moyenne par pays. Les pays qui ne figurent pas ici ne disposent pas d'informations sur la sécurité alimentaire. Figure établie à partir de la question T2-V86.



Activité de formation dans le cadre du projet Navigateur Autochtone, Colombie. CRÉDIT: IWGIA/ ENA ALVARADO MADSEN



Femmes autochtones travaillent pendant la pandémie de COVID-19, Bangladesh.  
CRÉDIT: OIT

## 4. COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES TRANSFORMÉES PAR LA PANDÉMIE: LES HISTOIRES RACONTÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU NAVIGATEUR AUTOCHTONE

### 4.1 DIAGNOSTIC INITIAL

La crise mondiale causée par la flambée de COVID-19 aggrave les mauvaises conditions de vie et les multiples vulnérabilités des peuples autochtones (OIT 2020b). Nombre d'autochtones vivent dans des zones reculées où il n'y a quasiment pas de programmes publics d'aide sociale (HCDH 2020). Leur constitution plus fragile et leur moindre accès aux services de soins et d'assainissement les expose davantage au risque d'infection aux conséquences irrémédiables (OMS 2020). Les journaliers ou saisonniers autochtones, qui ont perdu leur travail comme suite aux mesures de confinement, sont plus exposés à l'extrême pauvreté (OIT 2020b). Les communautés autochtones qui dépendent de l'écotourisme sont fortement touchées par les restrictions de voyage liées à la pandémie (Currea, Egan 2020). Faute de moyens de transport pour les marchandises et du fait de la fermeture des marchés dans les zones autochtones, certaines communautés ne peuvent vendre leurs produits agricoles dans les grandes villes et sur les marchés (Commission africaine des droits de l'homme et des peuples 2020).

Les moyens de subsistance et les territoires autochtones étaient déjà touchés de manière disproportionnée par la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité, les conflits et l'expropriation avant la pandémie de COVID-19 (HCDH 2020). Il est à craindre qu'un plus grand empiètement sur les terres autochtones entraînera de nombreuses morts parce que les autochtones n'ont guère accès aux services de santé (ONU 2020; HCDH 2020).

En outre, certains groupes d'autochtones se trouvent dans des situations particulièrement difficiles en raison de la crise du COVID-19. Les femmes et les filles, par exemple, subissent des formes multiples de discrimination sexiste, de racisme et de xénophobie et sont plus exposées à la pauvreté (FNUAP 2020; CARE International, ONU-Femmes 2020; IANWGE 2020). Les femmes autochtones sont également plus exposées à la violence fondée sur le genre en raison des mesures de confinement (HCDH 2020). De plus, elles ont de plus en plus de mal à accéder aux services de santé sexuelle et génésique (HCDH 2020) et, dans certains cas, elles ont du mal à accéder aux soins obstétricaux faute de moyens de transport (FNUAP 2020a). En outre, la désorganisation des systèmes alimentaires causée par le COVID-19 va probablement encore renforcer leur vulnérabilité à la faim et à la malnutrition (PAM 2020).

Le COVID-19 a des effets dévastateurs sur les personnes âgées en général et sur les autochtones âgés en particulier, ce qui risque d'avoir des conséquences graves sur la survie des pratiques sociales et culturelles des communautés autochtones. En effet, les autochtones âgés jouent un rôle clé dans la préservation et la transmission des savoirs traditionnels, dont les langues autochtones (ONU 2020). Les jeunes autochtones sont également exposés à des difficultés supplémentaires étroitement liées à la discrimination, aggravées par la pandémie, qui se traduisent par une diminution des possibilités en matière d'éducation et d'emploi (Rivera 2020).

Les peuples autochtones isolés ou ceux en situation de contact initial sont particulièrement en danger car l'entrée en contact avec ce virus pourrait entraîner leur extinction (OPS 2020; HCDH 2020; ONU 2020). Ainsi, une action ciblée menée en partenariat avec des organisations locales s'avère précieuse (OMS 2020a). L'accord conclu entre l'OPS et l'Organe de coordination des organisations autochtones du bassin de l'Amazonie (COICA) est un exemple de riposte coordonnée à la crise du COVID-19 en Amazonie (OPS 2020a, 3)

D'après les informations fournies par les partenaires locaux du Navigateur autochtone, les communautés autochtones rencontrent divers problèmes qui font peser d'énormes risques sur leur existence physique et culturelle, parmi lesquels: le manque d'accès aux informations dans les langues locales sur la façon de prévenir la propagation rapide du COVID-19 et de s'y préparer; les restrictions drastiques imposées à l'exercice de leurs pratiques culturelles; la perte de moyens d'existence, d'emplois et de moyens de subsistance; l'accès limité aux vivres et à l'eau potable; l'absence de centres de soins et de sécurité sociale; le manque de possibilités d'apprentissage à distance pour les enfants et les jeunes autochtones.

### **Perte des moyens de subsistance et retour dans les communautés des zones rurales**

Comme expliqué dans la section précédente, les peuples autochtones sont représentés de manière disproportionnée dans l'économie informelle et ne sont pas traités de manière égale sur le marché du travail, bien que leurs droits soient reconnus (OIT 2019). Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les moyens de subsistance des peuples autochtones sont très gravement affectés. En effet, les autochtones travaillent dans des secteurs qui ont été particulièrement frappés par la pandémie, tels le tourisme et le commerce (OIT 2020b). Cette réalité est patente dans les réponses des partenaires locaux de toutes les régions. Les peuples autochtones ne sont désormais plus en mesure de vendre leurs produits sur les marchés locaux (Entretiens 1, 9 et 10) et le tourisme local souffre. Comme une personne interrogée en Afrique l'a dit:

*Le tourisme culturel est le système de subsistance qui soutient ces communautés. Mais le tourisme s'est effondré avec les restrictions imposées à la circulation des personnes, l'arrêt des vols internationaux, etc. Cette situation a également des répercussions sur l'effet multiplicateur de ce tourisme et les possibilités d'avoir une source de revenu supplémentaire pour les communautés, en particulier les femmes, qui en étaient les véritables bénéficiaires car elles vendaient des décorations, des perles aux touristes. Tout cela est désormais à l'arrêt. (Entretien 1).*

En outre, les peuples autochtones qui travaillent comme journaliers ou dans l'économie informelle ont été également très touchés:

*Ils souffrent davantage parce qu'ils ne peuvent pas sortir pour réaliser leurs affaires quotidiennes. Ils ne peuvent pas occuper leur emploi ordinaire, qu'ils soient petits commerçants, saisonniers ou paysans qui avaient l'habitude d'aller dans les champs. (Entretien 3).*

La perte des emplois et des moyens de subsistance pousse de nombreux autochtones à revenir dans leur communauté. Ce phénomène entraîne non seulement une souffrance personnelle mais pose également des questions dans les communautés: comment ces personnes vont-elles pouvoir se nourrir<sup>11</sup> et se loger? En outre, un retour massif des autochtones des grandes villes dans leur communauté augmente le risque de propagation du COVID-19 parmi les communautés autochtones. Comme une personne interrogée en Asie l'a expliqué:

*On estime que près de la moitié des autochtones qui travaillent, les travailleurs migrants, sont rentrés chez eux car il leur était très difficile de survivre dans les villes. Toutes ces personnes sont rentrées chez elles mais elles se retrouvent sans emploi et vivent au village. (Entretien 3)*

La perte des moyens de subsistance des autochtones qui ont migré pour travailler les touche non seulement économiquement mais également mentalement, en raison du stress important que ces personnes subissent (Entretien 5). En outre, dans un pays d'Asie, les autochtones qui tentent de rentrer chez eux auraient subi des violences policières (Entretien 3). À ce jour, il n'apparaît pas clairement si ce retour des migrants au sein des communautés sera définitif ou si ces autochtones regagneront les villes lorsque la pandémie aura cessé.



Démarcation des terres communautaire à Wit Santi, Suriname.  
CRÉDIT: VIDS

11. Ce sujet est plus amplement abordé dans la partie consacrée à la hausse de l'insécurité alimentaire.

## Manque d'accès à la sécurité sociale

À la question de la perte des moyens de subsistance s'ajoute celle de l'absence de programmes de sécurité sociale en général et de programmes visant expressément les peuples autochtones en particulier. Si les personnes interrogées en Afrique ont déclaré qu'il n'existait aucun programme de sécurité sociale (Entretiens 1, 4 et 7), en Asie et en Amérique latine, certaines ont parfois parlé de mesures de soutien prises par les autorités. Ces mesures ont cependant été jugées insuffisantes (Entretiens 5, 6, 9 et 10), inaccessibles (Entretiens 3 et 6) ou inadaptées (Entretiens 2, 8 et 9):

*Maintenant, au beau milieu de la pandémie, ils ont donné des primes, individuelles et personnelles, n'est-ce pas ? Mais nous avons exigé, nous exigeons qu'une prime communautaire soit également accordée, car c'est important aussi pour les communautés.* (Entretien 2)

*Le gouvernement a envoyé des colis alimentaires dans les villages. Une ou deux fois, je crois, les autochtones ont reçu des produits qu'ils ne connaissent même pas. Ils n'ont pas l'habitude de manger des sardines en boîte.* (Entretien 8)

Dans le cas décrit dans l'entretien 8, les produits envoyés dans les colis alimentaires ont été choisis à partir des produits alimentaires consommés par les citoyens, par exemple les sardines en boîte, l'huile, le beurre de cacahuètes, le sucre, le sel et les biscuits. Ces colis alimentaires ont été jugés inadéquats parce qu'ils ne sont pas culturellement appropriés et qu'ils ne correspondent pas aux habitudes alimentaires des autochtones.

## Effets sur l'accès à l'éducation

Dans toutes les régions, des conséquences néfastes sur l'accès des autochtones à l'éducation a été signalé, à tous les niveaux d'enseignement. À mesure que les écoles ont fermé en raison de la pandémie de COVID-19, de nombreux pays ont pris des mesures pour transférer les classes en ligne ou pour faire cours par l'intermédiaire des chaînes de télévision. Ces mesures ne conviennent cependant pas pour les communautés qui n'ont pas accès à Internet, ni même à l'électricité, comme cela était le cas de nombreuses personnes interrogées (Entretiens 1, 2, 3, 9, 10 et 11). Malgré ces difficultés, certains pays envisagent toujours d'organiser les examens nationaux qui étaient prévus:

*Ces communautés ont à peine accès à l'électricité, encore moins à une infrastructure réseau leur permettant d'avoir accès à l'enseignement. Et pourtant, le système éducatif est le même, l'examen de fin de primaire et celui de fin de secondaire est le même pour tous les enfants.* (Entretien 1)

Les enfants autochtones ne pouvant pas accéder aux documents préparatoires, ils prendront probablement du retard et la pandémie aura des effets sur toute leur vie scolaire et professionnelle. Les étudiants autochtones du supérieur ont également beaucoup de mal à poursuivre leurs études. Comme des personnes interrogées en Amérique latine et en Asie l'ont déclaré:

*De nombreux jeunes qui allaient à l'université, dans les grandes villes, sont revenus dans les territoires. Là-bas, il n'y a pas d'accès à Internet; c'est donc très difficile. Beaucoup ont dû reporter leur semestre, d'autres n'ont pas les ressources suffisantes pour s'inscrire au nouveau semestre qui vient de commencer parce que l'économie est paralysée.* (Entretien 9)

*Les jeunes sont vraiment touchés, par exemple ceux du supérieur. Ils ne peuvent pas repartir. Le coût de l'enseignement à la maison est prohibitif pour nombre de nos communautés. C'est la réalité. Et puis, il n'y a plus de travail.* (Entretien 10).

## Accès à la santé insuffisant et absence de mesures culturellement appropriées

Les peuples autochtones du monde entier n'ont pas un accès adéquat aux services de santé et aux services sociaux (OMS 2020). Les données du projet montrent que cette réalité est celle des communautés couvertes par le Navigateur autochtone. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les partenaires locaux ont confirmé cette situation et dit qu'elle s'aggravait. Les centres de santé sont souvent très éloignés des communautés (Entretiens 4 et 9) et ne disposent pas toujours de personnel qualifié (Entretien 2).

De plus, certaines personnes interrogées ont indiqué qu'aucune information sur le COVID-19 n'était transmise dans les langues autochtones, ce qui place les peuples autochtones dans une situation particulièrement vulnérable. En effet, cet état de fait peut les empêcher d'accéder aux informations sur la propagation du virus et les mesures de prévention à adopter (Entretiens 4 et 5). Dans un pays d'Asie où l'on parle plus de 120 langues, les informations sur le COVID-19 ne sont transmises que dans une seule langue (Entretien 5). Une situation similaire a été décrite en Afrique, où les informations accessibles aux peuples autochtones sont diffusées par l'organisation autochtone même:

*Nous avons traduit tous les messages sur la distanciation sociale, la prévention et les mesures d'adaptation dans la langue [nom du groupe autochtone local], et même les graphiques, en utilisant des graphiques culturellement appropriés auxquels les communautés s'identifient. Nous avons affiché ces informations dans les communautés, les lieux ouverts, et nous les avons diffusées sur les ondes des radios autochtones afin de faire entendre ces messages dans la langue autochtone. (Entretien 1)*

L'absence de services appropriés dans les langues autochtones, liée à la discrimination, est également montrée du doigt car elle constitue un obstacle à l'accès des peuples autochtones à la santé. Comme une personne interrogée en Asie l'a expliqué:

*Il y a aussi la discrimination maintenant, pour l'accès. Par exemple, et c'était déjà le cas avant le COVID, quand quelqu'un tombe malade, lorsqu'un membre de la communauté tombe malade et va à l'hôpital, on ne s'y occupe guère de lui. Il reçoit peu d'attention de la part du personnel médical. Et beaucoup d'autochtones n'ont pas les moyens d'aller à l'hôpital; il y a parfois des centres de santé dans les villages, mais la plupart du temps il n'y a pas de médecin. Et il y a aussi le problème de la langue, n'est-ce pas? La difficulté de communiquer parce que certains ne parlent pas la langue de la majorité. (Entretien 10)*

Le manque d'accès aux éléments de prévention tels que masques, savons et eau courante, et la difficulté de mettre en place certaines mesures de prévention constituaient un autre problème majeur, soulevé dans les entretiens menés dans toutes les régions. L'AIPP a insisté sur le fait que les communautés autochtones vivant dans la région Asie-Pacifique ne disposaient pas de tous les moyens nécessaires pour combattre des maladies infectieuses telles que le COVID-19 (AIPP, NIWA 2020). Comme l'ont expliqué ces personnes interrogées:

*On a appris que l'État était en train de mettre en place des mesures pour lutter contre la COVID. Mais nous, en tant que communautés autochtones, nous n'avons pas véritablement vu. Nous n'avons pas reçu le matériel venant de l'administration pour nous soutenir. (Entretien 4)*

*Certaines familles n'ont que deux assiettes et deux cuillères pour quinze. Vous savez, tout le monde mange ensemble. Et c'est l'une des choses dont ils parlent avec nous. Chacun doit avoir sa propre assiette, sa propre cuillère et son propre verre. (Entretien 8)*

Outre ce que signifie le manque d'accès à la prévention, une personne interrogée fait état de restrictions importantes dans l'accès aux ressources naturelles qui sont essentielles pour produire les médicaments traditionnels qui pourraient être utilisés dans le contexte de la pandémie de COVID-19:

*Dans la plupart des zones forestières aujourd'hui, il y a ce problème de conservation lorsque les communautés veulent faire recours à la pharmacie traditionnelle. Il y a cette limitation d'accès à la forêt. Du coup, ça fait que l'on ne peut pas avoir accès aux mesures modernes les masques, etc. Les tests dans les hôpitaux. Et lorsqu'on recourt à la forêt, on a cette limitation d'accès à la forêt parce que les zones sont protégées. (Entretien 4)*

En outre, il a également été question du manque de données ventilées sur la façon dont la pandémie touchait les communautés autochtones (Entretiens 6, 9 et 10). Pour combler cette lacune, dans un pays d'Amérique latine, les organisations autochtones utilisent leurs réseaux pour être informées des cas de COVID-19 dans les communautés autochtones (Entretien 9).

### **Augmentation de l'insécurité alimentaire et foncière**

Comme le montrent les données du Navigateur autochtone, les peuples autochtones étaient déjà plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et foncière avant la pandémie. Les entretiens avec les partenaires locaux montrent que l'exposition des peuples autochtones à l'insécurité alimentaire augmente dans toutes les régions. Les mesures de confinement ont eu des conséquences directes sur les moyens de subsistance des communautés, car celles-ci n'ont pas pu mener leurs activités habituelles. De plus, les autochtones n'ont plus pu poursuivre leurs activités dans les zones urbaines, par exemple la vente et l'achat de produits alimentaires sur les marchés locaux:

*Les systèmes de production alimentaire sont également entravés, dans le pastoralisme, par exemple, qui est un système de subsistance mobile. Les gens se déplacent en suivant les pâturages et l'eau. Et maintenant on nous dit de rester dans notre village, et la pousse de l'herbe et des pâturages sur ces terres arides ne respecte pas la distanciation sociale. À un moment, il n'y aura plus d'eau, les pâturages ne donneront plus et les gens devront partir. Donc la mobilité, les moyens de subsistance et les systèmes de production sont touchés. (Entretien 1)*

*Comment survivre en temps de pandémie quand se pose la question de la souveraineté alimentaire puisque les peuples autochtones n'ont pas leur propre économie? Ils avaient l'habitude de se rendre dans les municipalités les plus proches pour échanger leurs produits et pour acheter, et maintenant, avec la pandémie, ils ne peuvent pas aller directement dans les centres urbains ni acheter d'autres aliments. (Entretien 9)*

*Les communautés dépendent de la production des cultures commerciales, ce qui signifie que la plus grande partie de leur revenu dépendait de la force du marché ou de leur force. (Entretien 10)*

En particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'accès à la terre joue un rôle important pour garantir les moyens de subsistance des peuples autochtones et la sécurité alimentaire. Comme une personne interrogée en Asie l'a expliqué, les peuples autochtones qui peuvent produire sur leur propre territoire sont beaucoup plus résilients que ceux qui vivent dans les zones urbaines:

*Nous dépendons de nos propres ressources. Nous, notre économie et notre culture, ne dépendons pas des autres, nous dépendons beaucoup plus de nous-mêmes. Par exemple, si une communauté a sa propre nourriture, ses propres légumes, son agriculture, elle peut récolter ses propres ressources. Et la mondialisation n'a pas trop d'effets. Les membres de la communauté ont toujours quelque chose à manger. C'est notre façon de vivre. Mais en ville, quand le prix des aliments augmente, tout augmente, et le revenu diminue. (Entretien 11)*

Par ailleurs, comme l'exprime une personne interrogée en Amérique latine, la crise actuelle montre qu'il est préoccupant que nombre de communautés autochtones ne soient plus autosuffisantes en matière de production alimentaire:

*Ils n'ont pas pu aller au village pour trouver de la nourriture. Ce qui apparaît plus clairement c'est que beaucoup de villages ne sont plus autosuffisants. Et ils dépendent de la nourriture achetée en magasin. Les magasins étaient presque vides, les villageois ne pouvaient plus trouver de nourriture dans les magasins, il n'y avait pas assez de nourriture. (Entretien 8)*

Dans toutes les régions, les personnes interrogées ont soulevé le problème du lien entre les restrictions à l'accès à la terre et aux ressources et les pénuries alimentaires actuelles (Entretiens 1, 4, 5 et 8). Une personne interrogée en Asie a dit que les femmes autochtones étaient en particulier harcelées et qu'on les empêchait d'entrer dans les forêts pour accéder aux ressources (Entretien 5). D'autres personnes interrogées ont lié la hausse de l'insécurité alimentaire à la perte d'emplois et au retour des autochtones qui étaient partis vivre ailleurs (Entretiens 2 et 5). Par ailleurs, une personne interrogée en Amérique latine s'est dite préoccupée par le fait que la nourriture produite au sein de la communauté ne suffirait pas pour nourrir tous les membres de la communauté qui revenaient (Entretien 2).

Deux personnes interrogées en Asie ont souligné que si les peuples autochtones ne connaissaient pas encore de pénurie alimentaire dans leur pays, la situation allait probablement changer (Entretiens 3, 5 et 11). Même si la saison des récoltes approche, elles pensent que la production des prochains mois ne suffira pas à nourrir toute la communauté, faute de terres. Ce manque de terres signifie que leur production alimentaire doit souvent être complétée par des produits achetés. Comme ils ont perdu leur travail et que la mobilité est limitée, les membres de la communauté peuvent avoir du mal à compléter leur production alimentaire. Le moment où les autochtones qui étaient partis regagnent leur communauté est également source de préoccupation. Dans certains cas, ces migrants reviennent à temps pour planter et travailler leur terre; dans d'autres, ils reviennent après la saison des plantations, ce qui augmente le risque d'insécurité alimentaire. En outre, d'après une personne interrogée en Amérique latine, les communautés dont les terres ont été touchées par de grands incendies à la fin de l'année dernière souffrent également, car leurs activités agricoles et leurs petits élevages ont été lourdement affectés (Entretien 6).

En ce qui concerne la sécurité foncière, les personnes interrogées dans les régions ont dit que des individus ont continué à pénétrer sur les territoires autochtones, en particulier sur ceux qui font déjà l'objet de différends en raison d'initiatives de conservation, de projets de développement ou d'activités illégales (par exemple, l'exploitation illégale du bois) ou de conflits armés (Entretiens 1, 2, 3, 9, 10 et 11). Comme l'ont expliqué deux personnes interrogées en Asie:

*Ils pensent que maintenant que tout est fermé, il n'y a personne, les médias ne sont pas là. C'est un inconvénient. S'ils s'emparent d'une terre, personne ne le saura ou les médias ne viendront pas et n'en parleront pas, ou il n'y aura pas de manifestation contre ce type d'appropriation des terres. (Entretien 3)*

*Les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones sont fortement touchés par le COVID parce que les autochtones ne peuvent plus continuer à ramasser les produits forestiers non ligneux et que, pendant la quarantaine, des bûcherons sont venus en toute illégalité extraire les ressources des peuples autochtones dans leur communauté. C'est ce qu'il se passe dans l'une de nos communautés du Navigateur autochtone. (Entretien 10)*

Dans ce contexte, l'une des personnes interrogées s'est dite particulièrement préoccupée par la façon dont la «relance économique» serait bâtie. Elle craint qu'un programme de relance ne comporte de nouveaux projets de développement préjudiciables pour les terres autochtones (Entretien 2).

### **Effets particuliers sur les femmes autochtones**

Dans le contexte du COVID-19, les femmes autochtones rencontrent des problèmes précis. Comme indiqué pour les peuples autochtones de manière plus générale, les moyens de subsistance des femmes autochtones

sont également sévèrement touchés parce qu'elles ne peuvent plus vendre leurs produits sur les marchés locaux et qu'elles travaillent dans des secteurs particulièrement touchés par la pandémie. Comme l'a raconté une personne interrogée en Asie:

*Quand la pandémie a débuté et que de nombreux salons ont fermé, des milliers de femmes autochtones qui travaillaient dans des salons de beauté se sont retrouvées sans emploi. Elles sont rentrées chez elles. Il en a été de même dans le secteur du vêtement. Les femmes qui travaillaient dans les salons de beauté ont eu beaucoup de mal à payer leur logement et à assumer les dépenses du quotidien parce que sans emploi, pas de rémunération. C'est pourquoi elles n'ont pas eu d'autre choix que de rentrer chez elles. (Entretien 3)*

En outre, on demande plus souvent aux femmes autochtones d'effectuer des activités qu'elles assument traditionnellement dans certaines communautés, par exemple aller chercher l'eau (Entretiens 1 et 3). On estime que la perte d'emploi et la charge supplémentaire dans les professions traditionnelles entraînent une souffrance psychologique; les femmes autochtones subiraient davantage de violences fondées sur le genre (Entretiens 5 et 2). Les femmes autochtones ont du mal à accéder aux services de santé génésique pendant la pandémie (Entretien 5). En outre, les autochtones âgées seraient dans une situation particulièrement vulnérable car, souvent, leur famille a migré et elles se retrouvent seules et sans aide (Entretien 6).

### **Désorganisation des pratiques traditionnelles**

Les partenaires locaux du Navigateur autochtone disent que les autochtones ont du mal à maintenir la distanciation sociale et à rester chez eux parce qu'ils considèrent que ces pratiques désorganisent leur mode de vie traditionnel (Entretiens 1, 4 et 8). Comme une personne interrogée en Amérique latine l'a expliqué, ces difficultés sont particulièrement patentes lors de funérailles. Selon leurs pratiques traditionnelles, les autochtones se réunissent dans ces moments, ce qui entraîne une hausse rapide des cas de COVID-19 dans la communauté.

Une personne interrogée en Afrique a appelé l'attention sur les profonds bouleversements que le COVID-19 suppose pour les pratiques traditionnelles. D'une part, les mesures de distanciation sociale ont des répercussions sur la transmission des savoirs autochtones, car celle-ci dépend fortement des rassemblements sociaux et des contacts entre les générations. D'autre part, les rites de passage sont interrompus:

*"En résumé, le COVID a bouleversé l'ordre social. Le fait de se réunir, voire même les savoirs autochtones, les systèmes informels de transmission des savoirs autochtones, de création et de partage de ces savoirs, tout cela se fait au sein de groupes d'anciens et de jeunes qui échangent ensemble tous les jours. Mais on nous dit de rester chez nous. Et les rites de passage sont actuellement interrompus, ce qui pose des problèmes pour l'identité culturelle, en particulier chez les jeunes qui sont censés les accomplir. Ces rites sont associés au temps, à l'âge biologique. Quel sens ont-ils s'ils sont repoussés d'une année?" (Entretien 1).*

### **Violations des droits de l'homme<sup>12</sup>**

Trois personnes interrogées dans différentes zones géographiques ont dit que des peuples autochtones subissaient de graves violations des droits de l'homme pendant la pandémie. Si elles n'ont pas nécessairement débuté à cause de la pandémie, ces violations n'ont pas cessé pendant la crise. Une personne interrogée a dit que des peuples autochtones étaient harcelés, attaqués et victimes de violences physiques et sexuelles comme suite à des opérations militaires menées dans des terres autochtones. Dans ce contexte, les militants autochtones doivent rester loin de chez eux, par crainte d'être traités comme des criminels.

---

12. Les personnes interrogées ont présenté les points regroupés dans cette section comme étant extrêmement sensibles. Afin de préserver leur identité, nous avons choisi de ne pas les citer.

Dans un autre pays, une personne interrogée a affirmé que les lourdes restrictions imposées dans l'espace public mettaient les défenseurs des droits des peuples autochtones en danger. Elle a affirmé que les autochtones de la localité craignaient de parler de leurs droits. Une autre personne interrogée a dit que d'importantes violations des droits de l'homme se produisaient en raison de la présence d'acteurs armés (par exemple, des paramilitaires) dans les territoires autochtones. Même pendant la pandémie, on a signalé l'assassinat d'autochtones.

## 4.2 RÉSILIENCE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Malgré les difficultés posées par la pandémie de COVID-19, les organisations autochtones du monde entier ont réagi rapidement et les peuples autochtones se sont tournés vers les pratiques traditionnelles (ONU 2020) et les initiatives locales pour les aider pendant la pandémie (Rivera 2020). Nombre de personnes interrogées ont dit que les communautés «s'imposaient des confinements», fondés sur des pratiques traditionnelles (Entretiens 1, 5, 6 et 8). Au Bangladesh, les peuples autochtones des Chittagong Hill Tracts appliquent leurs pratiques de confinement traditionnelles pour faire face à la pandémie (Kapaeeng 2020).

Les partenaires locaux du Navigateur autochtone renforcent également leurs capacités de résilience et s'emploient à trouver des moyens pour aider les communautés autochtones tout en leur apportant un soutien logistique et technique pour faire face à la crise. Aux Philippines, les communautés s'appuient sur leurs expériences face à d'autres crises (par exemple, les sécheresses et les invasions de rats), récupèrent de plus en plus leurs semences, retrouvent leurs cultures traditionnelles et redonnent vie à leurs systèmes de production alimentaire traditionnels. En effet, elles se sont rendu compte qu'elles étaient plus résilientes si elles revenaient à leurs systèmes et pratiques de production alimentaire. En Tanzanie, par exemple, le Forum des organisations non gouvernementales de bergers autochtones (*Pastoralists Indigenous Non-Governmental Organization's Forum*, PINGO's Forum), en collaboration avec les travailleurs de santé communautaire, forme des autochtones à l'utilisation des équipements sanitaires. Au Pérou, l'organisation nationale des femmes autochtones a lancé des campagnes de sensibilisation aux risques associés au COVID-19 dans les communautés autochtones, y compris par l'intermédiaire des radios communautaires. En Colombie, l'organisation nationale des autochtones de Colombie ONIC assure le suivi des cas de COVID-19 sur les territoires autochtones. Au Cameroun, l'association autochtone des autochtones Baka OKANI a fourni des équipements sanitaires à 50 communautés autochtones et les a sensibilisées au COVID-19, notamment en mettant au point du matériel de sensibilisation dans les langues autochtones pour les stations de radio locales.

Dans un pays d'Amérique latine, une personne interrogée a expliqué ce qui suit:

*Nous avons créé une sorte de section qui s'appelle «Nos sœurs informent en temps réel». En résumé, l'idée est de parler directement aux sœurs sur le terrain afin qu'elles racontent à la radio comment elles vivent l'état d'urgence dans leur communauté, comment cela les affecte en matière d'accès à la santé, d'éducation de leurs filles et s'il y a des cas de COVID autour d'elles.*  
(Entretien 2)

Dans plusieurs cas, les partenaires locaux ont souligné que les ripostes au COVID-19 proposées et mises en place par les autorités négligeaient souvent les réalités locales et étaient donc rejetées par les groupes autochtones. Une personne interrogée en Amérique latine a souligné que le fait que le gouvernement n'associe pas les institutions autochtones à la riposte au COVID-19 avait des répercussions néfastes sur la communauté. Elle a souligné que les responsables de la communauté étaient des acteurs clés pour garantir que la communauté adopte des mesures préventives visant à faire cesser la pandémie (Entretien 8). De la même manière, une personne interrogée en Asie a mis en avant le fait que les communautés et organisations autochtones avaient des connaissances qui s'avèreraient essentielles dans l'élaboration de la riposte à la pandémie de COVID-19. En collectant des données dans le cadre du projet du Navigateur autochtone, par exemple, de nombreuses communautés ont recueilli des informations permettant d'établir quelles communautés étaient les plus vulnérables. Comme l'a dit cette personne interrogée en Asie:

*Le gouvernement devrait associer les représentants autochtones et les institutions dirigées par des autochtones et les institutions traditionnelles à tous les programmes publics de riposte. Il n'associe ni les dirigeants autochtones, ni les chefs traditionnels. Ce sera le bazar. Ils ne savent pas qui est prioritaire, quelle communauté a besoin d'aide d'urgence. (Entretien 3)*

Plusieurs organisations des Nations Unies ont également affirmé qu'il était indispensable d'associer la population autochtone afin de garantir l'efficacité des ripostes au COVID-19 (IANWGE 2020; OMS 2020b). Les jeunes autochtones, en particulier, ont montré qu'ils étaient des acteurs importants de l'élaboration de la riposte car ils formulent des demandes et mettent en place des solutions communautaires innovantes fondées sur les savoirs traditionnels (Rivera 2020). Comme une personne interrogée en Asie l'a expliqué:

*Les autochtones qui sont retournés dans leur communauté devaient rester en quarantaine. Ils doivent donc construire des logements pour quarantaine, éloignés de chez eux. En l'espèce, des villageois et des jeunes les ont aidés à construire. (Entretien 3)*



Interaction avec le peuple Santhal, Jahada Morang, sur les ODD et les droits des peuples autochtones.  
CRÉDIT: LAHURNIP



Activité de formation sur les droits fonciers.  
CRÉDIT: MPIDO

## 5. ÉLABORER DES RIPOSTES INCLUSIVES AU COVID-19, AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES: UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

### 5.1 ÉTABLIR DES INSTITUTIONS POUR COMBATTRE LA CRISE DU COVID-19 AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Comme montré dans le présent rapport, la crise du COVID-19 modifie radicalement la vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones. L'interruption des activités culturelles et économiques qui accompagne la crise sanitaire met en péril la survie de nombre de communautés autochtones du monde entier. Le HCDH a fait observer que les États n'adoptaient pas de politiques particulières, voire qu'ils se désintéressaient des peuples autochtones en général dans les ripostes au COVID-19 (HCDH 2020). Malheureusement, cette constatation fait écho aux expériences des partenaires locaux du Navigateur autochtone.

La pression exercée pour que des mesures ciblées soient prises pour répondre aux besoins actuels des peuples autochtones, qui ne se limitent pas à des besoins sanitaires, devrait avant tout conduire à établir ou à renforcer les institutions publiques chargées des questions autochtones. Cela est essentiel pour garantir que les mesures publiques adoptées pour lutter contre la pandémie soient coordonnées et conformes aux normes internationales relatives aux peuples autochtones. En outre, cela garantira que les mesures prises tiennent compte des réalités des peuples autochtones du pays et qu'elles atteignent les communautés autochtones les plus reculées. À la lumière de l'article 33 de la convention no 169, ces institutions devraient disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter dûment de leurs fonctions et administrer les programmes en coopération avec les peuples concernés.

Il est tout aussi important de mener une évaluation inclusive des risques et des besoins dans le cadre de la crise du COVID-19. Les expériences et témoignages recueillis par l'intermédiaire du Navigateur autochtone mettent en lumière les effets différenciés que le COVID-19 a sur les peuples autochtones, effets qui varient d'une communauté à l'autre. Une telle évaluation devrait être menée à l'échelon local, tout en faisant partie intégrale des plans publics d'atténuation. Les mesures législatives ou administratives qui devront être élaborées pour répondre aux besoins des peuples autochtones qui auront été repérés devraient faire l'objet d'une consultation avec les peuples concernés, conformément à l'article 6 de la convention no 169 et à l'article 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

## 5.2 RENFORCER LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

D'après les informations du Navigateur autochtone, la sécurisation des droits fonciers des peuples autochtones progresse lentement. Nombre de communautés couvertes par le Navigateur autochtone disent qu'elles ne détiennent pas de titre de propriété reconnaissant qu'elles sont propriétaires de leurs terres traditionnelles. Comme l'OIT l'a récemment souligné, «l'identification des terres traditionnellement occupées par les peuples concernés et, par là même, la protection de leurs droits de propriété et de possession, demeurent des sujets difficiles» (BIT 2019b).

De nombreuses communautés autochtones dépendant de leurs ressources foncières et naturelles pour survivre pendant la crise du COVID-19, il devient urgent de mettre en place des mécanismes de protection des peuples autochtones contre l'empiètement sur leurs terres traditionnelles, en particulier pendant la pandémie, quand l'appropriation illicite des terres et l'extraction illégale de ressources naturelles ont tendance à augmenter. En outre, les peuples autochtones devraient avoir accès aux ressources naturelles essentielles à leurs activités traditionnelles, par exemple la production de médicaments traditionnels. À cet égard, l'article 8 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones prie les États de mettre en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant tout acte ayant pour but de déposséder les autochtones de leurs terres, territoires ou ressources. D'après l'article 14 de la convention no 169, cette protection devrait être étendue aux terres non exclusivement occupées par eux, mais auxquelles ils ont traditionnellement accès pour leurs activités traditionnelles et de subsistance.

## 5.3 EMPLOI ET SOUTIEN AUX MOYENS DE SUBSISTANCE TRADITIONNELS

Au milieu de la récession mondiale causée par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une forte perte d'heures de travail au premier semestre de 2020 (OIT 2020d),<sup>13</sup> les gouvernements devraient trouver des moyens de relancer leurs marchés du travail et de relever les défis posés par l'informalité et des filets de sécurité limités (Banque mondiale 2020). À cet égard, il est extrêmement important de protéger les populations vulnérables. Le Navigateur autochtone met en évidence le cas d'autochtones qui ont perdu leur emploi dans les zones rurales dans le contexte de la pandémie, y compris dans les secteurs industriels. Il révèle également les difficultés que les travailleurs agricoles autochtones rencontrent au moment de commercialiser leurs produits en raison des mesures de confinement et des restrictions imposées en matière de transport.

Outre l'adoption de mesures visant à préserver et à promouvoir l'emploi, il conviendrait de trouver des voies pour encourager la participation des travailleurs autochtones aux activités économiques mieux adaptées à la «nouvelle normalité», compte tenu de leurs réalités culturelles et de leurs conditions de vie, en étroite collaboration avec eux. Afin d'y parvenir, des mesures devraient être prises pour garantir l'accès aux possibilités d'enseignement à distance pour les femmes et les hommes autochtones, en particulier les jeunes. À cet égard, les programmes de formation professionnelle devraient être conçus de manière à permettre aux peuples autochtones de tirer parti de leurs compétences compte tenu des nouvelles exigences du marché du travail. Dans le même temps, il est important de renforcer les moyens de subsistance des peuples autochtones et les

13. D'après l'Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Cinquième édition, les pertes en heures de travail s'élevaient à 14 pour cent au deuxième trimestre 2020, ce qui correspond à la perte de 400 millions d'emplois à temps plein (OIT 2020e).

économies locales afin de garantir la viabilité, la résilience et l'autosuffisance de leurs communautés, comme l'a également estimé le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones (IASG 2020). Comme montré dans le présent rapport, les données du Navigateur autochtone peuvent fournir des informations utiles pour les gouvernements en ce qui concerne l'élaboration d'études de référence sur la situation professionnelle des membres des communautés autochtones (avant et après l'arrivée du COVID-19) afin de garantir que les politiques pour l'emploi, ainsi que les programmes de relance économiques, répondent à la réalité de ces communautés.

À tous les stades de la mise en œuvre des mesures de relance de l'emploi, il est important de garantir le respect des droits au travail des peuples autochtones, en particulier les quatre principes fondamentaux de l'OIT et les droits au travail: la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Ce quatrième principe est renforcé par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui énonce le droit des autochtones de «n'être soumis à aucune condition de travail discriminatoire». Il est tout aussi important de protéger les peuples autochtones contre des conditions de travail qui seraient dangereuses pour leur santé, comme le dispose la convention no 169.

## **5.4 ASSOCIER LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES AU CONTRÔLE DE LA TRANSMISSION DU COVID-19**

Les partenaires locaux du Navigateur autochtone disent que l'accès aux services de santé et d'assainissement ne sont pas adéquats pendant cette pandémie. Avant la pandémie, les communautés locales couvertes par le Navigateur autochtone avaient déjà indiqué qu'elles rencontraient des obstacles pour accéder à des services de santé de qualité et que les femmes en souffraient particulièrement. À titre prioritaire, les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour fournir aux communautés autochtones les éléments nécessaires pour stopper la transmission du COVID-19, dont des masques, du savon, un approvisionnement en eau adéquat et l'eau potable, ainsi que pour les aider à produire localement des produits sanitaires et d'hygiène.

La majorité des communautés couvertes par le Navigateur autochtone indiquent qu'elles ne participent pas à l'administration des programmes de santé. Cependant, l'OMS souligne que la communauté n'est pas un acteur passif mais plutôt qu'elle a un rôle actif à jouer pour aider à résoudre les problèmes de santé (OMS 2020b). En outre, l'ONU prie les gouvernements d'inclure les représentants, les chefs et les autorités traditionnelles des peuples autochtones dans les organismes d'urgence et les organismes sanitaires de leurs communautés qui dirigent les ripostes au COVID-19 (ONU 2020a). L'article 25 de la convention no 169 impose que les services de santé aient, dans la mesure du possible, un ancrage local. Dans le contexte de la pandémie, cela est essentiel pour garantir que les mesures de prévention soient communiquées et appliquées dans le respect des cultures des peuples autochtones.

Dans le cas particulier des peuples autochtones, la pandémie de COVID-19 pourrait également être considérée comme un moment important pour promouvoir la recherche sur les médicaments, pratiques et coutumes traditionnels, en garantissant que l'accès à ces connaissances soit fondé sur le consentement libre, donné au préalable et en connaissance de cause, et qu'il respecte les protocoles de la communauté.

## **5.5 SURMONTER LES OBSTACLES À L'ÉDUCATION QUE LES PEUPLES AUTOCHTONES RENCONTRENT PENDANT LA PANDÉMIE**

Les données du Navigateur autochtone nous donnent un aperçu des limites de l'infrastructure et des équipements des écoles dans les zones autochtones. Un nombre considérable de communautés du monde entier ont affirmé qu'elles n'avaient pas accès à Internet dans les écoles et seules quelques-unes ont dit que les écoles disposaient d'une infrastructure tenant compte des besoins des personnes handicapées (voir figure 9 et tableau 7).

Comme souligné dans le présent rapport, de nombreux enfants et jeunes autochtones n'ont pu poursuivre leurs études pendant la pandémie du fait de la fermeture des écoles et des universités. Même si les gouvernements s'efforcent de garantir la continuité de l'enseignement en encourageant l'utilisation de méthodes d'apprentissage à distance, nombre d'autochtones sont exclus de ces méthodes, faute d'équipement technique adéquat ou de connexion Internet adéquate ([UNESCO 2020a](#)).

L'un des éléments fondamentaux du droit de l'homme à l'éducation est l'accessibilité. Par «accessibilité», on comprend que l'éducation doit être accessible à tous (non-discrimination), qu'elle doit être accessible physiquement ou par l'intermédiaire des techniques modernes (accessibilité physique) et abordable (accessibilité économique) ([ONU 1999](#)). L'article 26 de la convention no 169 de l'OIT dispose que des mesures doivent être prises pour assurer aux membres des peuples intéressés la possibilité d'acquérir une éducation à tous les niveaux au moins sur un pied d'égalité avec le reste de la communauté nationale. Ne pas répondre aux besoins spécifiques des peuples autochtones en matière d'éducation pendant la pandémie de COVID-19 les empêche d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, ce qui aggrave les inégalités existantes.

En attendant la réouverture des écoles ou la fourniture des outils nécessaires pour un enseignement en ligne, l'utilisation d'autres moyens traditionnels de communication, telles que les stations de radio communautaires, qui demeurent le moyen de communication à grande échelle le plus efficace dans plusieurs communautés, doit faire partie des solutions appliquées pour garantir la continuité de l'enseignement pour les autochtones. Certains pays ont rouvert les écoles dans les zones rurales où l'enseignement à distance est impossible ([Gouvernement du Pérou 2020](#)) et l'UNESCO a publié des lignes directrices en la matière ([UNESCO et al. 2020](#)). Dans ces cas, il est important de garantir les conditions de sécurité nécessaires (eau propre, savon, désinfectant pour les mains et installations d'assainissement adéquates) et de veiller à ce que les enseignants, les élèves et les parents soient prêts à s'adapter aux mesures visant à réduire les risques de transmission. Dans ce contexte, il est important de garantir la participation des peuples autochtones à l'organisation de cette transition et de ce suivi, dans le droit fil du droit des peuples autochtones d'établir et de contrôler leurs propres systèmes scolaires, énoncé dans l'article 14 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



Activité de formation sur  
plaider au Cameroun.  
CRÉDIT: FOREST PEOPLES  
PROGRAMME / VIOLA BELOHRAD

## 6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les inégalités préexistantes déterminent comment la vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones sont touchés par la pandémie de COVID-19. Face au manque de données qualitatives et quantitatives sur la réalité des peuples autochtones, les informations collectées par l'intermédiaire du projet du Navigateur autochtone donnent un éclairage précieux sur les conditions de vie des peuples autochtones avant et pendant la crise sanitaire publique. Elles contiennent des éléments permettant de définir les grands domaines dans lesquels il convient d'élaborer une riposte ciblée à la pandémie, fondée sur les réalités et les besoins des peuples autochtones. Les données du Navigateur autochtone montrent que les lacunes importantes dans l'accès à une santé adéquate et culturellement appropriée, à la sécurité sociale et à l'éducation risquent de laisser les peuples autochtones de côté. En outre, la perte des moyens de subsistance et les obstacles à l'accès à la terre font partie des causes de l'augmentation de l'insécurité alimentaire chez les peuples autochtones. Les recommandations suivantes découlent des réalités autochtones présentées ici:

1. Redoubler d'efforts pour fournir aux communautés autochtones les éléments nécessaires pour prévenir la transmission du COVID-19, dont les masques, le savon, l'eau et l'eau potable en quantité suffisante, ainsi que des équipements et services de santé dûment adaptés et culturellement appropriés, et notamment l'accès aux informations dans les langues autochtones.
2. Garantir la participation des communautés à l'administration des services de santé et veiller à ce que les mesures de prévention soient communiquées et appliquées dans le respect des cultures des peuples autochtones.

3. Mener des évaluations de risques et des besoins inclusives, à l'échelon local, concernant les effets de la crise du COVID-19 sur les peuples autochtones et associer pleinement les peuples autochtones aux stratégies d'atténuation.
4. Établir ou renforcer les institutions publiques chargées des questions autochtones et garantir que la stratégie du gouvernement visant à combattre la pandémie soit respectueuse des droits des peuples autochtones et de leurs réalités.
5. Adopter des mesures pour garantir la protection des peuples autochtones contre l'empiètement sur leurs terres traditionnelles et garantir l'accès des peuples autochtones aux ressources naturelles qui sont essentielles pour leurs activités traditionnelles.
6. Garantir le respect des droits au travail des peuples autochtones, y compris dans le contexte de la riposte à la crise et des mesures de relance; préserver et promouvoir l'entrepreneuriat autochtone et renforcer les moyens de subsistance des peuples autochtones et des économies locales afin de garantir la viabilité de leurs communautés et d'assurer leur résilience et leur autosuffisance.
7. Garantir l'accès des hommes et des femmes autochtones, en particulier des jeunes, aux possibilités d'apprentissage à distance, en tenant compte des obstacles qu'ils rencontrent en matière d'accès à Internet, faute d'infrastructures.
8. Garantir la participation des peuples autochtones à l'organisation et au suivi du retour à l'école et garantir les conditions de sécurité nécessaires aux enseignants, aux élèves et aux parents.

## BIBLIOGRAPHIE

- Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP); Network of Indigenous Women in Asia (NIWA). 2020. «Statement of Network of Indigenous Women in Asia and Asia Indigenous Peoples Pact». 22 juin 2020. Consultable à l'adresse suivante: <https://voice.global/statement-of-network-of-indigenous-women-in-asia-and-asia-indigenous-peoples-pact/>
- Banque mondiale. 2015. *Indigenous Latin America in the Twenty-First Century* (Washington).
- \_\_\_\_\_. 2020. «La pandémie de COVID-19 plonge l'économie planétaire dans sa pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale». 8 juin 2020. Consultable à l'adresse suivante: <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/06/08/covid-19-to-plunge-global-economy-into-worst-recession-since-world-war-ii>
- BIT. 2011. *Renforcer l'inspection du travail en milieu rural pour des emplois productifs et de qualité* (Genève).
- \_\_\_\_\_. 2018. *La protection sociale des peuples autochtones* (Genève).
- \_\_\_\_\_. 2019a. *Travail décent pour les peuples autochtones et tribaux dans l'économie rurale* (Genève).
- \_\_\_\_\_. 2019b. *Convention (no 169) relative aux peuples indigènes et tribaux. Observation générale. Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations* (Genève).
- Carling, Joan; Ibrahim, Hindou; Oelz, Martin. 2017. «Development makes us vulnerable: Call for SDGs to learn from indigenous peoples». *Capacity4dev*, Union européenne.
- Care International, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). 2020. *Latin America and the Caribbean rapid gender analysis for COVID-19*.
- Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. 2020. «Communiqué de presse sur l'impact du virus COVID-19 sur les populations autochtones en Afrique». 23 avril 2020. Consultable à l'adresse suivante: [https://www.achpr.org/fr\\_pressrelease/detail?id=493](https://www.achpr.org/fr_pressrelease/detail?id=493)
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). 2020. «*Measuring the impact of COVID-19 with a view to reactivation*». 21 avril 2020. Consultable à l'adresse suivante: [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45477/6/S2000285\\_en.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45477/6/S2000285_en.pdf)
- Curra, Ana Maria; Egan, Andrea. 2020. «Communities and COVID-19». *Stories of the GEF Small Grants Programme*, PNUD.
- Fonds international de développement agricole (FIDA). 2018. *Les droits collectifs des peuples autochtones sur les terres, les territoires et les ressources naturelles. Enseignements tirés des projets appuyés par le FIDA* (Rome).
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). 2020. *Implications of COVID-19 for Indigenous People in Latin America and the Caribbean*.
- \_\_\_\_\_. 2020a. «Au Panama, les femmes autochtones face à la peur du COVID-19 et à un manque de transports». 11 juin 2020. Consultable à l'adresse suivante: <https://www.unfpa.org/fr/news/au-panama-les-femmes-autochtones-face-%C3%A0-la-peur-du-covid-19-et-%C3%A0-un-manque-de-transports>
- Gouvernement du Pérou. 2020. «Minedu dispone condiciones para la apertura de escuelas rurales de manera excepcional». 17 juin 2020. Consultable à l'adresse suivante: <https://www.gob.pe/institucion/minedu/noticias/187380-minedu-dispone-condiciones-para-la-apertura-de-escuelas-rurales-de-manera-excepcional>
- Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable (IPMG). 2019. *Global Report on the Situation of Land, Territories and Resources of Indigenous Peoples*.
- Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones (IASG). 2020. *Indigenous Peoples and COVID-19. A Guidance Note for the UN System prepared by the UN Inter-Agency Support Group on Indigenous Issues*.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). 2012. *Indicateurs des droits de l'homme: Guide pour mesurer et mettre en œuvre* (New York et Genève).
- \_\_\_\_\_. 2020. *COVID-19 and Indigenous Peoples' Rights. What is the impact of COVID-19 for Indigenous Peoples' Rights?*
- \_\_\_\_\_. 2020a. «La COVID-19 dévaste les communautés autochtones du monde entier, et ce n'est pas seulement une question de santé» - met en garde un expert de l'ONU. 18 mai 2020. Consultable à l'adresse suivante: <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25893&LangID=F>
- International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA). 2020. *The Indigenous World 2020* (Copenhague).
- \_\_\_\_\_. 2020a. *Implementing the Indigenous Navigator – Experiences around the globe*.
- Kapaeeng Foundation. 2020. *A Rapid Assessment Report. The impact of COVID-19 on Indigenous and Tribal Peoples in Bangladesh* (Dhaka).
- López Valencia, Enrique. 2020. «COVID-19 pandemic and indigenous and non-indigenous students in Mexico». *World Education Blog*.
- Navigateur autochtone. n.d. «Validité» consultable à l'adresse suivante: <https://nav.indigenoustravel.com/index.php/fr/data-fr/validity-fr>
- \_\_\_\_\_. 2020. *Module de formation no 8a: Introduction technique aux indicateurs*.
- \_\_\_\_\_. 2020a. *Module de formation no 8b: Considérations techniques détaillées concernant la sélection des indicateurs des droits humains*.
- \_\_\_\_\_. 2020b. *Module de formation no 11: Utilisation du questionnaire communautaire*.
- \_\_\_\_\_. 2020c. *Module de formation no 3: Suivi de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
- Organisation des Nations Unies (ONU), n.d. «Data collection and disaggregation for indigenous peoples», consultable à l'adresse suivante: <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/data-and-indicators.html>
- \_\_\_\_\_. 1999. Observation générale no 13 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels : Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte). E/C. 12/1999/10.

\_\_\_\_. 2018. *Social protection for indigenous peoples and ethnic minorities: Overcoming discrimination and geographic isolation*.

\_\_\_\_. 2018a. *State of the World's Indigenous Peoples. Indigenous Peoples' Access to Health Services*.

\_\_\_\_. 2020. *The Impact of COVID-19 on Indigenous Peoples* (New York).

\_\_\_\_. 2020a. *Indigenous Peoples & The Covid-19 Pandemic: Considerations*.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2009. *The right to adequate food and indigenous peoples. How can the right to food benefit indigenous peoples?* (Rome).

\_\_\_\_. 2017. «The tradeoffs of indigenous and community land right promotion», *Committee on World Food Security Blog*.

\_\_\_\_. OPS, PAM et UNICEF. 2018. *Latin America and the Caribbean Regional Overview of Food Security and Nutrition 2018 - Inequality and food systems* (Santiago).

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2019. *Indigenous Peoples' Right to Education* (Paris).

\_\_\_\_. 2020. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation. Inclusion et éducation: Tous, sans exception* (Paris).

\_\_\_\_. 2020a. «Indigenous peoples and the COVID-19 pandemic: a Global Overview». 5 août 2020. Consultable à l'adresse suivante: <https://en.unesco.org/news/indigenous-peoples-and-covid-19-pandemic-global-overview>

\_\_\_\_. UNICEF, Banque mondiale et PAM. 2020. *Cadre pour la réouverture des écoles*.

Organisation internationale du Travail (OIT). 2014. «Faits et chiffres sur le travail forcé». 20 mai 2014. Consultable à l'adresse suivante: [http://www.oit.org/global/about-the-ilo/newsroom/media-centre/issue-briefs/WCMS\\_207862/lang--fr/index.htm](http://www.oit.org/global/about-the-ilo/newsroom/media-centre/issue-briefs/WCMS_207862/lang--fr/index.htm)

\_\_\_\_. 2017. *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-19: Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève).

\_\_\_\_. 2019. *Application de la convention (no 169) relative aux peuples autochtones et tribaux: pour un avenir inclusif, durable et juste* (Genève).

\_\_\_\_. 2020. *Impact of lockdown measures on the informal economy. A summary* (Genève).

\_\_\_\_. 2020a. *La crise du COVID-19 et l'économie informelle: réponses immédiates et défis à relever* (Genève).

\_\_\_\_. 2020b. *Le COVID-19 et le monde du travail: Peuples autochtones et tribaux* (Genève).

\_\_\_\_. 2020c. *Hacia la territorialización de medidas para prevenir y mitigar el contagio con el COVID-19 al empleo en las áreas rurales de América Latina* (Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine).

\_\_\_\_. 2020d. «À mesure que s'aggrave la crise de l'emploi, l'OIT met en garde contre une reprise incertaine et incomplète du marché du travail». 30 juin 2020. Consultable à l'adresse suivante: [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_749410/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_749410/lang--fr/index.htm)

\_\_\_\_. 2020e. «Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Cinquième édition Estimations actualisées et analyses». 30 juin 2020. Consultable à l'adresse suivante: [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_749442.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_749442.pdf)

\_\_\_\_. 2020f. «Les peuples autochtones peuvent aider à construire une 'meilleure normalité'». 7 août 2020. Consultable à l'adresse suivante: [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/multimedia/video/institutional-videos/WCMS\\_746949/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/multimedia/video/institutional-videos/WCMS_746949/lang--fr/index.htm)

Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2020. «Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS au point presse sur la COVID-19 – 20 juillet 2020». 20 juillet 2020. Consultable à l'adresse suivante: <https://www.who.int/fr/dg/speeches/detail/who-director-general-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---20-july-2020>

\_\_\_\_. 2020a. *Actions for consideration in the care and protection of vulnerable population groups for COVID-19*.

\_\_\_\_. 2020b. *Role of community engagement in situations of extensive community transmission of COVID-19*.

Organisation panaméricaine de la santé (OPS). 2009. *Health Services Delivery in Areas Inhabited by Indigenous Peoples* (Washington).

\_\_\_\_. 2020. «OPS acuerda con organizaciones indígenas de COICA trabajar juntos para luchar contra la pandemia de COVID-19 en cuenca Amazónica». 15 juillet 2020. Consultable à l'adresse suivante: <https://www.paho.org/es/noticias/15-7-2020-ops-acuerda-con-organizaciones-indigenas-coica-trabajar-juntos-para-luchar>

\_\_\_\_. 2020a. *Epidemiological Alert. COVID-19 among indigenous peoples in the Americas*. 15 juillet 2020 (Washington).

Programme alimentaire mondial (PAM). 2020. *Individual data driving relevant responses to COVID-19*.

Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE). 2020. *IANWGE Compendium on integrating gender considerations in the response to COVID-19: Key messages and actions from UN entities* (New York).

Rivera, Paola Lucia. 2020. «Indigenous Youth and the Covid-19 Crisis: Between Deepening Inequalities and Strengthening Community-Based Responses». *Decent Jobs for Youth*.

## ANNEXE 1

### Détails concernant les entretiens

Numéro de l'entretien	Partenaire interrogé	Région	Langue	Caractéristiques de l'entretien
Entretien 1	Chef d'équipe; coordonnateur du projet du Navigateur autochtone dans le pays	Afrique	Anglais	Vidéoconférence le 5 août 2020. Durée: 01:03:03
Entretien 2	Président; coordonnateur de projet; chargé de la communication	Amérique latine	Espagnol	Vidéoconférence le 5 août 2020. Durée: 01:48:01
Entretien 3	Directeur exécutif	Asie	Anglais	Vidéoconférence le 6 août 2020. Durée: 01:08:08
Entretien 4	Juriste	Afrique	Français	Vidéoconférence le 7 août 2020. Durée: 01:16:00
Entretien 5	Deux juristes	Asie	Anglais	Vidéoconférence le 7 août 2020. Durée: 00:55:22
Entretien 6	Coordonnateur de projet	Amérique latine	Espagnol	Vidéoconférence le 7 août 2020. Durée: 01:05:25
Entretien 7	Directeur exécutif	Afrique	Anglais	Vidéoconférence le 11 août 2020. Durée: 01:36:59
Entretien 8	Coordonnateur de projet	Amérique latine	Anglais	Vidéoconférence le 11 août 2020. Durée: 01:31:58
Entretien 9	Coordonnateur du projet du Navigateur autochtone	Amérique latine	Espagnol	Vidéoconférence le 19 août 2020. Durée: 52:16
Entretien 10	Gestionnaire de projet et chef de l'équipe de projet	Asie	Anglais	Vidéoconférence le 28 août 2020. Durée: 01:52:33
Entretien 11	Directeur exécutif	Asie	Anglais	Vidéoconférence le 31 août 2020. Durée: 01:42:13

## ANNEXE II

### Questions du questionnaire communautaire utilisées dans l'analyse des données:

- **Tableau 1** (T-2V1-9): Quelle est la couverture de votre évaluation?
- **Tableau 3** (T-2V1-4): Quelles méthodes ont été utilisées pour collecter des données (cochez autant de cases que nécessaire)?
- **Figure 2** (T-2V126): Combien (nombre approximatif) de jeunes hommes et de jeunes femmes (24-15 ans) de votre communauté/peuple sont employés dans le secteur formel (par exemple, combien ont des emplois avec des heures de travail normales et des salaires réguliers, reconnus comme sources de revenus imposables)?
- **Figure 3** (T-2V127 et T-2V128): Combien (nombre approximatif) de jeunes hommes (24-15 ans) de votre communauté/peuple quittent vos terres et territoires traditionnels à la recherche de travail? / Combien (nombre approximatif) de jeunes femmes (24-15 ans) de votre communauté/peuple quittent vos terres et territoires traditionnels à la recherche de travail?
- **Figure 4** (T-2V90): Combien (nombre approximatif) d'hommes de votre communauté/peuple considérez-vous comme pauvres?
- **Figure 5** (T-2V92): Combien (nombre approximatif) de femmes de votre communauté/peuple considérez-vous comme pauvres?
- **Tableau 4** (T-2V91): Quelles sont les principales caractéristiques des hommes que vous considérez comme pauvres (cochez autant de cases que nécessaire)?
- **Tableau 5** (T-2V93): Quelles sont les principales caractéristiques des femmes que vous considérez comme pauvres (cochez autant de cases que nécessaire)?
- **Figure 6** (T-2V95): Combien (nombre approximatif) d'hommes et de femmes de votre peuple/communauté sont couverts par des programmes de protection sociale (protection sociale en matière de santé, pension de vieillesse, prestations de chômage, prestations de maternité)?
- **Figure 7** (T-2V101): Combien (nombre approximatif) de filles et de garçons de votre peuple/communauté ont achevé le primaire?
- **Tableau 6** (T-2V107): Dans quelle mesure les écoles primaires sont-elles accessibles pour les enfants de votre communauté/peuple?
- **Figure 8** (T-2V102): Combien (nombre approximatif) de filles et de garçons de votre peuple/communauté ont achevé le secondaire?
- **Figure 9** (T-2V80): Combien (nombre approximatif) de membres de votre peuple/communauté ont accès à Internet chez eux?
- **Tableau 7** (T-2V108): L'école/les écoles de votre(vos) communauté(s) dispose(n)(-)-t-elle(s) des équipements suivants?
- **Tableau 8** (T-2V117): Dans quelle mesure les équipements de santé sont-ils accessibles pour votre communauté/peuple?
- **Tableau 9** (T-2V24): Vos institutions/autorités autochtones administrent-elles des programmes ou institutions de santé?
- **Tableau 10** (T-2V41): Votre droit aux terres, aux territoires et aux ressources est-il reconnu par le gouvernement?
- **Figure 10** (T-2V42): Votre/Vos peuple(s)/communauté(s) détien(nen)t-il(elle)(s) des titres de propriété ou d'autres accords contraignants reconnaissant leur droit collectif aux terres ou territoires?
- **Figure 11** (T-2V44): Combien (nombre approximatif) d'hommes et de femmes (ou de couples si les deux époux sont détenteurs du titre de propriété) de votre peuple/communauté détiennent des titres de propriété ou sont partie à d'autres accords contraignants reconnaissant leurs droits individuels à la terre?
- **Tableau 11** (T-2V85): Quelle est la part de produits alimentaires non produits (ni récoltés, ramassés, cueillis ou chassés) par votre communauté/peuple à ce jour?
- **Tableau 12** (T-2V87): Au cours des douze derniers mois, votre peuple/communauté a-t-il(elle) connu l'un des incidents suivants en matière d'insécurité alimentaire?
- **Figure 12** (T-2V86): Combien (nombre approximatif) d'enfants de moins de cinq ans présentent un retard de croissance dans votre peuple/communauté?



**NAVIGATEUR  
AUTOCHONE**

**[www.Indigenousnavigator.org](http://www.Indigenousnavigator.org)**

Prinsessegade 29 B, 3ème étage  
DK 1422 - Copenhague, Danemark  
Tél: (45) 53 73 28 30  
Courriel: [Navigator@iwgia.org](mailto:Navigator@iwgia.org)



@INDIGENOUSDATA



@IndigenousNavigator



Financé par  
le Union  
Européenne